

Avril 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ FINANCIER

Cent quarante-quatrième session

Rome, 14–15 mai 2012

Comptes annuels vérifiés de 2011

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Pedro Guazo

Directeur de la Division des finances et de la trésorerie

Programme alimentaire mondial

Tél: +3906 6513 2293

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

- Le Secrétariat du PAM a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2011, accompagnés de l'opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport sur la vérification des comptes de 2011. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.
- Le présent document est soumis au Conseil en application du paragraphe 6 (b) de l'article XIV du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du PAM, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.
- Pour la première fois, les états financiers sont accompagnés d'une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit une assurance concernant précisément l'efficacité du contrôle interne au PAM.
- Depuis 2008, les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes qui figurent dans le document sur les comptes annuels sont présentées à la même session que le rapport du Commissaire aux comptes. Ces réponses figurent dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (FC144/9).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier de la FAO est invité à avaliser les "Comptes annuels vérifiés de 2011" du PAM, qui sont présentés au Conseil d'administration du PAM pour approbation.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver les "Comptes annuels vérifiés de 2011".**

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle du Conseil
d'administration

Rome, 4–8 juin 2012

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2012/6-A/1

3 mai 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES ANNUELS VÉRIFIÉS DE 2011

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur financier p.i. et fonctionnaire responsable, RM*:	M. S. O'Brien	tel.: 066513-2682
--	---------------	-------------------

Directeur, RMF**:	M. P. Guazo	tel.: 066513-2293
-------------------	-------------	-------------------

Directeur, RMFF***:	M. G. Craig	tel.: 066513-2094
---------------------	-------------	-------------------

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tel.: 066513-2645).

* Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle

** Division des finances et de la trésorerie

*** Bureau de la comptabilité

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<u>Présentation</u>	4
<u>PROJET DE DÉCISION</u>	5
<u>SECTION I</u>	7
• <u>Déclaration de la Directrice exécutive</u>	7
• <u>Déclaration sur le contrôle interne</u>	17
• <u>État I</u>	22
• <u>État II</u>	23
• <u>État III</u>	24
• <u>État IV</u>	25
• <u>État V</u>	26
• <u>Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2011</u>	27
• <u>ANNEXE I</u>	70
 <u>SECTION II</u>	 71
• <u>Lettre d'accompagnement du Rapport du Commissaire aux comptes</u>	73
• <u>Rapport du Commissaire aux comptes</u>	75
• <u>Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos en décembre 2011</u>	77
• <u>Annexe</u>	92
 <u>Liste des sigles utilisés dans le présent document</u>	 96

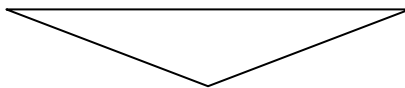
Le Secrétariat a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2011, accompagnés de l'Opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport sur l'audit des états financiers de 2011. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public. Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les États financiers vérifiés du Programme alimentaire mondial, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

De plus, pour la première fois cette année, les états financiers sont accompagnés d'une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit une assurance concernant précisément l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Depuis 2008, les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes et le rapport du Commissaire aux comptes sont présentés à la même session. Ces réponses figurent dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2012/6-H/1).

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2011, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 752 890 dollars É.-U. au titre des pertes de numéraire passées en charges et des avances au personnel et aux fournisseurs pour l'exercice 2011; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2011 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

SECTION I

Déclaration de la Directrice exécutive

INTRODUCTION

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration (ci-après dénommé "le Conseil"), pour approbation, les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. L'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de 2011, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

Résumé

2. L'année 2011 a de nouveau été difficile pour le PAM, ses donateurs et ses bénéficiaires. Alors que plus de 900 millions d'êtres humains continuent de souffrir de la faim, de la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants et de l'aggravation des tensions sociales et des troubles politiques, le PAM est plus nécessaire et utile que jamais.
3. Tout au long de l'année 2011, le PAM a continué de s'attacher à faire face à l'évolution des besoins en fournissant les outils et les aliments appropriés au moment opportun et au lieu voulu. En dépit d'une conjoncture financière extrêmement difficile, les donateurs ont continué d'apporter au Programme un appui solide puisqu'ils ont mis à sa disposition des contributions d'une valeur de 3 596,5 millions de dollars É.-U., ce qui a permis au PAM de continuer à venir en aide aux bénéficiaires et de faire face à des situations d'urgence dans la corne de l'Afrique et dans les pays touchés par les événements du printemps arabe.
4. Comme les années précédentes, le PAM a été géré conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), en application desquelles les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès lors qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les charges sont enregistrées au moment de la fourniture des biens et des services ou de la livraison des produits alimentaires. Il existe donc inévitablement un décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Les ressources disponibles pour l'exercice 2011 correspondaient par conséquent aux soldes des fonds existant à la fin de l'exercice 2010 et aux nouvelles contributions confirmées par les donateurs pendant l'exercice 2011. En conséquence, les charges afférentes à un exercice peuvent être supérieures ou inférieures aux produits provenant des contributions reçues pendant l'exercice, selon que le PAM utilise ou constitue les soldes de ses fonds.

Résultats financiers de l'exercice 2011

5. Le montant total des produits s'est élevé à 3 736,1 millions de dollars, en baisse de 530,1 millions de dollars, soit 12 pour cent, par rapport au montant de 4 266,2 millions de dollars enregistré en 2010. Ce montant total se décompose comme suit:
 - contributions en espèces et en nature: 3 596,5 millions de dollars;
 - écarts de change: (0,5) million de dollars;
 - rendement des placements: 27,5 millions de dollars; et
 - autres produits: 112,6 millions de dollars.
6. Les charges du PAM se sont chiffrées à 4 016,8 millions de dollars, en baisse de 220,9 millions de dollars, ou 5 pour cent, par rapport à 2010. Le volume des produits distribués pendant l'exercice a diminué de 0,8 million de tonnes pour s'établir à 3,8 millions de tonnes en 2011, contre 4,6 millions de tonnes en 2010, ce qui représente une baisse de 17 pour cent. Cette diminution, qui se traduit par une baisse du montant des dépenses, s'explique en partie par la montée en puissance de l'utilisation de nouvelles modalités d'assistance alimentaire comme les transferts monétaires et les bons.
7. En 2011, le déficit des produits par rapport aux charges s'est établi à 280,7 millions de dollars, alors qu'un excédent de 28,5 millions de dollars avait été enregistré pour l'exercice 2010. Cette évolution résulte du jeu des facteurs suivants:
 - une diminution de 533,3 millions de dollars du produit des contributions, qui est tombé de 4 129,8 millions de dollars en 2010 à 3 596,5 millions de dollars en 2011;
 - une diminution de 220,9 millions de dollars des charges de l'exercice, qui sont passées de 4 237,7 millions de dollars en 2010 à 4 016,8 millions de dollars en 2011;
 - une augmentation de 6,1 millions de dollars des autres produits, qui s'explique par l'accroissement du volume des activités relevant des comptes spéciaux; et
 - une baisse nette de 2,9 millions de dollars des autres produits, résultant d'une diminution de 7,8 millions de dollars des gains de change imputable à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (principale monnaie autre que le dollar détenue par le PAM) en 2011, et d'une augmentation de 4,9 millions de dollars du rendement des placements.

Situation financière à la fin de l'exercice 2011

8. Au 31 décembre 2011, le montant total des soldes des fonds et des réserves du PAM était de 3 787,5 millions de dollars, dont 2 836,0 millions de dollars se rapportant aux projets du PAM, ce qui représente approximativement sept mois d'activités opérationnelles (comme c'était déjà le cas en 2010). Le solde correspond au Fonds général, aux comptes spéciaux et aux réserves ainsi qu'aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale.
9. Le montant total des soldes de trésorerie et des placements à court terme a augmenté de 326,8 millions de dollars, ou 25 pour cent, pour atteindre 1 655,9 millions de dollars en

2011, contre 1 329,1 millions de dollars en 2010. Cette augmentation est principalement due à l'encaissement en 2011 d'un montant important de reliquats de contributions à recevoir non réglés en 2010 et au cours des exercices précédents, et au raccourcissement des délais moyens de perception des sommes acquittées par les donateurs. Ces modifications se reflètent également dans la réduction du montant des contributions à recevoir à la fin de l'exercice 2011, qui s'établit à 1 825,1 millions de dollars, en baisse de 645,4 millions de dollars, soit 26 pour cent, par rapport à 2010.

10. La trésorerie et les placements à court terme du PAM inclus dans la rubrique des fonds des catégories d'activités, soit 1 065,3 millions de dollars, représentent trois à quatre mois d'activités opérationnelles, contre deux mois en 2010.
11. Par rapport à 2010, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM à la fin de l'exercice 2011 a augmenté de 78,5 millions de dollars, ou 12 pour cent, en raison de la hausse du prix moyen des stocks de denrées, qui a plus que compensé la diminution du volume des stocks, qui se chiffrait à 1,2 million de tonnes à la fin de l'exercice 2011, soit 8 pour cent de moins que les 1,3 million de tonnes en stock à la fin de l'exercice 2010.
12. Sur la base du montant projeté des ressources requises aux fins des opérations retenu dans le Plan de gestion pour 2012-2014, ces stocks de 1,2 million de tonnes de produits représentent quatre mois d'activités.

Analyse budgétaire

Base d'établissement du budget

13. L'"*État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs*" (État V) présente la ventilation des coûts directs afférents aux projets et des coûts indirects (le budget administratif et d'appui aux programmes – AAP), dont les montants sont tirés du programme de travail exposé dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010–2011. Le Plan de gestion correspond au montant total des budgets concernant les coûts directs et indirects approuvés par le Conseil ou en vertu des pouvoirs qu'il a délégués, et il est globalement fondé sur les besoins. Les ressources nécessaires au financement des coûts directs des projets sont dégagées lorsque les contributions destinées à des projets approuvés sont confirmées par les donateurs, et au moyen d'avances au titre des dispositifs de préfinancement. Les ressources nécessaires au financement des coûts indirects sont disponibles dès lors qu'elles sont approuvées dans le cadre du Plan de gestion.
14. Le programme de travail prévu dans le Plan de gestion initial pour l'exercice biennal 2010–2011, soumis au Conseil en novembre 2009, représentait pour l'année 2011 une valeur totale de 4 346,6 millions de dollars. Ce montant apparaît dans l'*État financier V* sous la rubrique "Budget initial". À la fin de 2011, le programme de travail s'était accru sous l'effet de l'augmentation des besoins au titre des projets, principalement en raison des opérations d'urgence menées au Pakistan, dans la corne de l'Afrique et dans les pays touchés par les événements du printemps arabe. La valeur du programme de travail définitif de 2011 était de 5 988,4 millions de dollars, soit une augmentation de 1 641,8 millions de dollars ou 38 pour cent; ce montant apparaît dans l'*État financier V* sous la rubrique "Budget final".

Utilisation des crédits ouverts au budget

15. Il importe de noter que le PAM peut utiliser les ressources lorsque les contributions destinées à des projets approuvés sont confirmées, ou bien en faisant appel aux fonds attribués au titre des dispositifs de préfinancement compte tenu des contributions attendues, ou encore au moyen du mécanisme d'achat anticipé pour financer des achats stratégiques. Par conséquent, l'utilisation des crédits ouverts au budget au cours de l'exercice dépend de la date à laquelle les contributions sont confirmées et du montant de ces contributions, des difficultés propres aux opérations et des crédits disponibles au titre des dispositifs de préfinancement. En 2011, le budget final des coûts directs du PAM s'est établi à 5 710,9 millions de dollars. Les crédits ouverts au titre de ce budget ont été utilisés à hauteur de 61 pour cent, en raison des contraintes évoquées plus haut.
16. Ce taux d'utilisation s'est reflété dans le taux d'utilisation des crédits ouverts au titre des différentes catégories de coûts, comme indiqué ci-dessous. La variation du taux d'utilisation des crédits ouverts au titre des différentes catégories de coûts est due à un certain nombre de facteurs opérationnels différents, par exemple l'achat des produits alimentaires ailleurs que sur les marchés initialement prévus. Les crédits ouverts ont été employés dans les proportions suivantes:
 - achat de produits alimentaires: 63 pour cent;
 - transport extérieur: 45 pour cent (le montant effectif des achats réalisés sur les marchés locaux et régionaux ayant été supérieur aux prévisions);
 - transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM): 59 pour cent;
 - autres coûts opérationnels directs (Autres COD): 59 pour cent;
 - coûts d'appui directs (CAD): 66 pour cent.
17. Le montant des coûts indirects initialement prévu au budget AAP de l'exercice 2011 a été ramené de 283,9 millions de dollars à 277,5 millions de dollars. Le budget AAP final se décomposait comme suit: 237,7 millions de dollars au titre des dépenses AAP ordinaires et 39,8 millions de dollars au titre du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités.
18. Au 31 décembre 2011, 99 pour cent des crédits ouverts au budget AAP ordinaire finalement approuvé pour 2011 avaient été utilisés.
19. Au 31 décembre 2011, 87 pour cent des crédits finalement approuvés au titre du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités avaient été utilisés. L'écart s'explique en majeure partie par le reliquat des crédits destinés à couvrir la participation du PAM aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) et du Fonds d'urgence pour la sécurité.

RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE L'OBLIGATION REDDITIONNELLE

20. Aux termes de l'article 12.1 du Règlement financier, le PAM est tenu de faire en sorte que ses contrôles internes tiennent compte des meilleures pratiques en vigueur. En juin 2009, le PAM s'est engagé à étudier les possibilités de se doter des meilleures pratiques en matière de contrôle interne, puis de les mettre en œuvre, en application des

directives publiées par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO).

21. En 2010, la première étape de ce travail a été engagée dans le cadre de l'initiative visant à renforcer le contrôle de gestion et l'obligation redditionnelle. Cette activité a permis de dresser le constat suivant:
- i) le PAM avait déjà mis en place tous les éléments indispensables à l'efficacité d'un dispositif de contrôle interne, mais ceux-ci pouvaient être améliorés; et
 - ii) le succès de la mise en œuvre de mesures visant à améliorer les résultats et la gestion des risques est une condition préalable au renforcement de la qualité du contrôle interne.
22. Afin d'atteindre cet objectif, le PAM a poursuivi en 2011 les travaux engagés dans ce domaine:
- Un nouveau Cadre de contrôle interne a été établi sur la base des directives du COSO et compte tenu de l'avis du Commissaire aux comptes, des vérificateurs des comptes et du Comité d'audit. Ce cadre, qui reprend les cinq grandes composantes établies par le COSO – communication interne, gestion des risques, activités de contrôle, information et communication, et suivi – comprend 22 principes inspirés des meilleures pratiques.
 - Une série de documents de référence ont été rédigés afin d'aider les responsables à mettre en œuvre ce nouveau cadre de contrôle interne. Ces documents comprennent un guide du contrôle interne à l'usage des responsables totalement inédit, une série de nouveaux outils d'auto-évaluation du contrôle interne et des directives complémentaires relatives à la mise en œuvre de la gestion des risques et des résultats.
 - Le Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle a assuré aussi bien des formations qu'un appui direct à l'examen du contrôle interne et de la gestion des risques à l'intention d'un certain nombre de bureaux de pays (particulièrement les plus gros), bureaux régionaux et divisions du Siège.
 - Le Secrétariat a continué d'attirer l'attention de la direction sur l'efficacité de la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle internes et externes et a rendu compte à intervalles réguliers au Comité d'audit du PAM du nombre et de la nature des recommandations non encore appliquées et des mesures engagées pour pallier les risques d'un niveau élevé.
 - Un nouveau Manuel de gestion des ressources financières et un Manuel des ressources humaines spécifique au PAM ont été élaborés; en 2012, la version définitive sera rédigée et ces deux manuels seront mis à la disposition de l'ensemble du personnel du PAM.
 - Une nouvelle procédure a été mise en place dans le cadre de laquelle tous les hauts responsables sans exception donnent au Directeur exécutif (par l'intermédiaire du cadre interne d'obligation redditionnelle du PAM) une série d'assurances spécifiques ayant trait au fonctionnement des contrôles internes au sein de leur service. Le cas échéant, les supérieurs hiérarchiques ont examiné chaque déclaration d'assurance pour en vérifier l'exhaustivité et l'exactitude.

- D'autres mesures ciblées ont été prises pour apporter des améliorations dans les principaux domaines du contrôle interne qui présentent des insuffisances. Ainsi, le PAM a mis en place un Haut Comité de gestion afin de rationaliser et de renforcer les structures internes de décision, il a poursuivi les travaux portant sur l'amélioration des manuels, directives et instructions à l'intention du personnel, et il s'est employé très activement à renforcer les modalités pratiques de gestion des risques et des résultats à l'échelle du PAM.
23. Cette année, pour la première fois, les états financiers annuels sont accompagnés d'une Déclaration sur le contrôle interne. Celle-ci donne des assurances précises en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne au PAM, qui compte désormais parmi les quelques institutions et programmes des Nations Unies qui donnent à leur organe directeur ce niveau d'assurance supplémentaire.
24. La DCI a été établie à partir d'un examen approfondi des contrôles internes mené par les responsables dans toute l'organisation, dont les résultats ont ensuite été analysés et validés au regard des travaux et des recommandations du Commissaire aux comptes, des vérificateurs des comptes et des services d'évaluation du PAM.
25. Comme la DCI le fait clairement apparaître, les meilleures pratiques en matière de contrôle interne continuent d'évoluer, tandis que les risques auxquels l'organisation doit faire face changent également au fil du temps. Il subsistera toujours des domaines qu'il est possible d'améliorer davantage, et la Déclaration mentionne plus particulièrement les plus importants d'entre eux. L'initiative visant à renforcer le contrôle de gestion et l'obligation redditionnelle sera poursuivie en 2012: il s'agira à la fois de répondre aux problèmes spécifiques soulevés cette année et d'ancrer plus fermement encore dans la culture de l'organisation, les principes d'un contrôle de gestion solide. Dans le cadre de ce projet, les principaux domaines d'activités seront les suivants:
- a) élaborer un plan d'action clair pour répondre à tous les problèmes soulevés dans la DCI établie en 2011;
 - b) poursuivre l'accompagnement et la formation des responsables et du personnel concernant les aspects essentiels du contrôle interne;
 - c) perfectionner les directives et outils de contrôle interne et améliorer le questionnaire que remplissent les responsables pour établir la déclaration d'assurance;
 - d) parachever et publier le nouveau Manuel des ressources humaines propre au PAM et achever la rédaction des sections du nouveau manuel de gestion des ressources financières qui ne sont pas encore terminées; et
 - e) prendre de nouvelles mesures afin de généraliser le travail engagé dans le cadre de l'initiative visant à renforcer le contrôle de gestion et l'obligation redditionnelle.
26. Le PAM établit les états financiers sur la base des normes IPSAS depuis 2008. Il a adopté et commencé à appliquer les normes IPSAS en 2008 et parachevé leur mise en œuvre en 2009, ce qui lui a permis d'être mieux à même d'établir des informations financières pertinentes et utiles et de renforcer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte de la gestion de ses ressources. Au cours de l'année 2011, huit autres organismes des Nations Unies sont aussi parvenus à adopter les normes IPSAS pour l'exercice financier 2010, ce qui permettra à l'avenir de faciliter la comparaison des résultats financiers et de la situation financière des organismes qui

appliquent ces normes. En 2011, le PAM a également pris plusieurs autres mesures importantes afin d'améliorer encore la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

27. Le PAM continue d'aider activement d'autres organismes des Nations Unies dans les efforts qu'ils ont entrepris pour mettre en place les normes IPSAS en participant au Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion. Les organismes des Nations Unies qui sont parvenus à appliquer les normes IPSAS en 2011 et ceux qui sont encore en phase de mise en place ont beaucoup apprécié cet appui. Le PAM reste déterminé à apporter un soutien sans réserve à d'autres organismes des Nations Unies au cours de l'année 2012 et au-delà.
28. Les normes comptables IPSAS sont constamment actualisées à la lumière des meilleures pratiques en la matière. Leur application a été et restera une priorité pour le PAM, qui doit donc se tenir sans cesse au courant des évolutions dans ce secteur. En 2010, quatre nouvelles normes IPSAS ont été publiées concernant les instruments financiers et les immobilisations incorporelles (norme IPSAS 28: Instruments financiers: Présentation; norme IPSAS 29: Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation; norme IPSAS 30: Instruments financiers: Informations à fournir; et norme IPSAS 31: Immobilisations incorporelles). La norme IPSAS 31 a été appliquée et les trois autres le seront à compter de 2013, conformément aux règles de mise en œuvre des normes IPSAS. En 2011, une nouvelle norme IPSAS a été publiée – norme IPSAS 32 – Accords de concession de services: concédant, qui doit être appliquée d'ici à 2014.
29. Le PAM continue d'aller de l'avant afin de tirer pleinement avantage de l'application des normes IPSAS sur le plan de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes dans tous les aspects de ses activités, c'est-à-dire d'engranger les "Bénéfices de l'application des normes IPSAS". À cet égard, dans le prolongement de plusieurs initiatives prises depuis la mise en place de ces normes, le PAM s'est doté au premier trimestre 2011 d'un Haut Comité de gestion auquel siègent le Directeur exécutif et plusieurs autres membres de l'équipe de direction. Ce comité s'est réuni à intervalles réguliers afin de débattre des questions et des stratégies qui intéressent l'ensemble du PAM, notamment les états financiers trimestriels, qui présentent les résultats financiers, la situation financière et les flux de trésorerie du PAM, accompagnés d'analyses qualitatives et des principaux paramètres d'évaluation des résultats financiers. Ces travaux ont servi à concentrer davantage l'attention des hauts responsables sur les risques financiers recensés.

GESTION DES RISQUES INSTITUTIONNELS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion des risques institutionnels

30. La politique du PAM en matière de gestion des risques a été approuvée par le Conseil en novembre 2005. Depuis cette date, le PAM a adopté différentes mesures pour intégrer la gestion des risques à toutes ses activités, et il ne cesse de renforcer ses processus internes dans la foulée de la mise en œuvre des normes IPSAS et de son Système mondial et réseau d'information (WINGS II).
31. Un plan d'exécution en matière de gestion des risques a été élaboré et soumis au Comité d'audit, qui continue d'être tenu périodiquement informé du déroulement de son

application. Il a été élaboré un registre des risques institutionnels qui est régulièrement examiné par le Haut Comité de gestion créé au début de l'année 2011. Ce comité assure les tâches de gestion des risques précédemment dévolues au Comité exécutif de gestion des risques. À ce titre, le Haut Comité de gestion facilite les décisions en ce qui concerne l'ensemble des risques institutionnels, opérationnels et financiers qui pèsent sur le PAM et assure notamment la supervision et le pilotage des mesures d'atténuation appropriées.

32. Le Secrétariat, qui s'est engagé à améliorer la transparence en matière de gestion des risques, a organisé une série de réunions d'information trimestrielles sur les opérations afin d'examiner les risques liés au contexte et aux programmes ainsi que les risques institutionnels répertoriés dans le registre des risques du PAM, mais aussi les risques concernant plus spécifiquement les opérations du PAM dans certains pays (par exemple l'Afghanistan ou la Somalie).
33. Tout au long de l'année 2011, le PAM a continué à intégrer la gestion des risques aux activités de toutes les unités du Programme. En décembre 2011, 67 pour cent des services (bureaux de pays, bureaux régionaux et divisions du Siège) disposaient d'un registre des risques en bonne et due forme. Un réseau de "champions" de la gestion des résultats et de la gestion des risques a été créé afin de stimuler l'adoption des meilleures pratiques dans ce domaine. La Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle prévoit d'apporter un appui direct et une formation à tous les services qui doivent encore se mettre en conformité avec ces normes exigeantes au cours de l'année 2011. Afin de favoriser une gestion efficace des risques à l'échelle de l'ensemble du PAM, cette division a mis au point une application à partir de la plateforme SAP, qui sera mise en service dans l'ensemble des unités et bureaux du PAM d'ici à 2013. La première ébauche et les caractéristiques techniques sont désormais prêtes et ce logiciel sera configuré, testé et expérimenté à partir de 2012 dans le cadre du plan d'exécution en matière de gestion des risques.

Gestion des risques financiers

34. Les activités du PAM l'exposent à divers risques financiers, dont les effets des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt, ainsi que le risque que ses débiteurs n'honorent pas leurs obligations. Les mesures de gestion des risques financiers en vigueur au PAM, qui sont axées sur l'imprévisibilité des marchés financiers, ont pour objet d'en réduire autant que faire se peut les répercussions potentielles sur les résultats financiers du Programme.
35. La gestion des risques financiers est assurée par le service central de la trésorerie qui s'appuie sur les principes directeurs définis par le Comité des placements du PAM et les avis du Groupe consultatif pour les placements, composé de spécialistes extérieurs au PAM. Les principes en vigueur concernent différents aspects des risques financiers comme les risques de change, les risques de taux d'intérêt, les risques de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités. Par ailleurs, le risque que les comptes débiteurs et créditeurs puissent ne pas être réglés à l'échéance est jugé nul.

36. En 2011, la première phase du renforcement du système de gestion de la trésorerie a été menée à bien avec la mise en place du module de gestion de la trésorerie et des risques qui prend en charge les opérations de change, les dépôts et les placements sur le marché monétaire; ce module comprend notamment une plateforme de négociation en ligne afin de faire jouer la concurrence entre les banques, avec un historique complet des opérations aux fins de vérification. Dans le domaine de la trésorerie, l'amélioration des modes opératoires permet de réaliser des économies substantielles, en particulier pour les opérations de conversion de devises en monnaie locale afin d'utiliser les fonds apportés par les donateurs afin de financer l'exécution des projets.
37. Les engagements du PAM correspondant aux prestations dues aux employés se montaient au total à 349,0 millions de dollars au 31 décembre 2011. Pour établir la valeur de ces engagements, le PAM a sollicité l'avis d'actuaire indépendants. Sur ce montant, 217,7 millions de dollars ont à ce jour été couverts par imputation aux fonds et projets correspondants. Le solde, soit 131,3 millions de dollars, n'a pas encore été imputé à des fonds et projets spécifiques. Ces engagements sont comptabilisés au passif du Fonds général. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement concernant les engagements correspondant aux prestations dues aux employés non encore couverts actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment l'affectation annuelle d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement couverts à l'expiration de cette période de 15 ans.

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

38. Le PAM a évalué les conséquences que pourrait avoir une éventuelle baisse des contributions compte tenu de la situation économique et financière mondiale, et il s'est notamment attaché à déterminer si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre de bénéficiaires recevant une assistance du Programme. Compte tenu des activités projetées et des risques correspondants, je peux affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme. Nous continuerons par conséquent d'établir les états financiers du PAM en adoptant l'hypothèse de la continuité des activités.
39. Ma conclusion ci-dessus s'appuie sur les éléments suivants: i) les besoins indiqués dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2012-2014; ii) le Plan stratégique élaboré pour la période 2008-2013; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et les contributions reçues en 2011; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2012; et v) le fait que le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création, en 1963.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

40. On trouvera à l'annexe I au présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que les noms et adresses de son Conseiller juridique, de ses actuaire, de ses principaux banquiers et de son Commissaire aux comptes.

RESPONSABILITÉ

41. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2011.

- État I – État de la situation financière au 31 décembre 2011
- État II – État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
- État III – État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
- État IV – État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
- État V – État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Notes afférentes aux états financiers

(Signé sur l'original)
Josette Sheeran
Directrice exécutive

Rome, le 28 mars 2012

Déclaration sur le contrôle interne

CHAMP D'APPLICATION ET OBJET DU CONTRÔLE INTERNE

42. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable devant le Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'Article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif établit des contrôles internes, y compris une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses avoirs.
43. Le système de contrôle interne ne prétend pas éliminer les risques mais cherche plutôt à réduire et gérer le risque que le PAM échoue dans les efforts qu'il déploie pour atteindre les buts et objectifs qui sont les siens. Par conséquent, ce système ne peut fournir aucune assurance absolue, mais il peut garantir, dans des limites raisonnables, que les objectifs du PAM seront atteints. Il repose sur un processus continu destiné à recenser les principaux risques menaçant la bonne réalisation des objectifs, à évaluer la nature et l'ampleur de ces risques et à gérer ceux-ci de manière efficace, efficiente et économique.

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL DU PAM

44. Comme l'exige la nature même de sa mission en tant qu'organisme d'aide humanitaire, le PAM doit aller là où son aide est requise. Cela l'expose à des situations dans lesquelles le risque intrinsèque est élevé, pour ce qui est à la fois de la sécurité de son personnel et de son aptitude à maintenir des contrôles internes de haut niveau. Le PAM s'emploie à demeurer en relation suivie avec ses organes directeurs, afin d'expliquer les risques auxquels il est confronté et présenter les mesures qu'il prend pour y faire face, en tentant de réduire ces risques dans toute la mesure possible.
45. Le contrôle interne constitue une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. En conséquence, la direction du PAM doit, à tous les niveaux:
- mettre en place un environnement interne favorisant l'efficacité du contrôle interne;
 - répertorier et évaluer les risques susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs;
 - définir et proposer des politiques, plans, normes opérationnelles, procédures, systèmes et autres activités de contrôle destinés à minimiser, atténuer et/ou limiter les risques associés aux situations recensées;
 - veiller à ce que la circulation de l'information et la communication soient efficaces, pour que tout le personnel dispose des renseignements nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités; et
 - surveiller l'efficacité des processus de contrôle mis en place et favoriser leur amélioration.

CADRE DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES INSTITUTIONNELS

46. En 2011, le PAM a adopté un nouveau cadre de contrôle interne, en s'inspirant des meilleures pratiques du COSO. Ce nouveau cadre s'appuie sur une série de lignes directrices et d'outils supplémentaires, qui aident les gestionnaires à évaluer l'efficacité du contrôle interne dans l'unité administrative de leur ressort.
47. Le PAM a continué à élaborer et à perfectionner ses processus de gestion des risques, conformément à sa politique en matière de gestion des risques institutionnels. Celle-ci prévoit que le PAM cherchera à répertorier et à gérer les risques, essentiellement à deux niveaux – ceux qui ont une incidence sur une entité administrative (bureau de pays, bureau régional ou division du Siège) et ceux qui ont une incidence sur l'ensemble du PAM.
48. Le PAM, tout comme le système des Nations Unies en général, suit de près la situation en matière de sécurité dans chaque pays où il opère et prend, le cas échéant, des décisions stratégiques pour limiter ses opérations et réduire les risques auxquels est exposé son personnel. Le PAM a pour objectif de veiller à ce qu'au niveau d'une entité administrative, tous les risques soient consignés dans un registre officiel, celui-ci étant régulièrement examiné par les responsables hiérarchiques et, si nécessaire, portés à l'attention des cadres supérieurs.
49. À l'issue d'une évaluation de haut niveau des risques institutionnels, un registre consignant ces risques a été établi; il a été examiné et modifié régulièrement par le Haut Comité de gestion en 2011. Ce registre permet de juger du niveau des risques dans tout le PAM. Il est communiqué au Comité d'audit du PAM et est utilisé pour les réunions d'information tenues à l'intention du Conseil d'administration. Depuis le premier trimestre de 2011, la direction organise pour le Conseil d'administration des réunions trimestrielles d'information sur les opérations, au cours desquelles est examinée l'appétence au risque du PAM, dans le cadre d'opérations spécifiques menées dans les pays.
50. Le Comité d'audit, qui a pour mission de conseiller la Directrice exécutive et le Conseil d'administration quant à l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques au PAM, a donc été tenu systématiquement informé de l'évolution des risques en 2011.

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE

51. L'examen de l'efficacité du contrôle interne au PAM se fait par le truchement des gestionnaires, qui sont chargés de répertorier les dispositifs de contrôle interne et de veiller à leur application dans les domaines placés sous leur responsabilité. Une assurance explicite est obtenue à partir:
 - i) **des déclarations d'assurance concernant l'efficacité du contrôle interne** signées par 128 hauts responsables du PAM, y compris les directeurs exécutifs adjoints, les directeurs des bureaux régionaux, des bureaux de pays et des bureaux de liaison, et les directeurs des divisions du Siège. Cela représente un taux de respect du processus de 100 pour cent; en outre, les déclarations ont été examinées par au moins un supérieur hiérarchique direct. Ces déclarations indiquent notamment les

mesures prises pour faire face aux risques et pour donner suite aux recommandations des services de contrôle; et

- ii) **une lettre d'assurance de l'Inspecteur général** établie compte tenu des résultats de l'audit interne et des inspections et des enquêtes effectuées par le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle.

- 52. Le Comité d'audit donne en outre son avis sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne en place au PAM, y compris les pratiques en vigueur en matière de gestion des risques et de gouvernance interne.

RISQUES SIGNIFICATIFS ET CONTRÔLE INTERNE

- 53. Dans les déclarations d'assurance qu'ils ont adressées, les directeurs du PAM ont donné une assurance tangible et positive quant à l'efficacité et la solidité des dispositifs de contrôle interne dont le PAM est doté. Toutefois, un certain nombre de domaines dans lesquels il convient d'améliorer encore le contrôle interne ont été recensés et sont exposés ci-après.

- i) **Application complète de la stratégie de gestion des risques institutionnels.** La mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques institutionnels s'est poursuivie tout au long de l'année 2011. La mise en place de registres des risques en bonne et due forme est en bonne voie, puisque 65 pour cent des bureaux de pays du PAM en sont désormais dotés (contre 55 pour cent en 2010), ce qui permet de couvrir 89 pour cent des dépenses opérationnelles (contre 67 pour cent en 2010). Il est nécessaire de poursuivre la formation et l'encadrement en matière de gestion des risques, et le PAM s'attèlera à cette tâche en 2012. Le PAM compte que l'ensemble de ses bureaux auront mis en place des registres des risques en bonne et due forme d'ici à la fin de 2012.
- ii) **Poursuite de la mise en œuvre des initiatives de renforcement de la préparation aux situations d'urgence.** Le PAM a entrepris de mettre en place un certain nombre d'initiatives, notamment en élaborant un programme triennal de renforcement de la préparation et de l'intervention en cas de crise (PREP). Celui-ci regroupe plusieurs projets distincts qui ont pour objet de renforcer la capacité du PAM d'intervenir avec efficacité et efficience face aux situations d'urgence, et il comprend des mesures qui permettront, entre autres, de donner suite à plusieurs recommandations importantes formulées par les services d'audit interne. Ces projets portent notamment sur l'amélioration des programmes de formation aux situations d'urgence, de l'utilisation des fichiers recensant les membres du personnel et des procédures de recrutement de personnel extérieur. Le PAM a en outre entrepris d'établir un nouveau guide pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe afin d'aider les bureaux de pays à se préparer à faire face aux situations d'urgence. Au 31 décembre 2011, environ 20 pour cent des bureaux de pays avaient fait savoir qu'ils appliquaient les dispositions prévues dans ce guide, et le PAM escompte qu'avec l'appui nécessaire, la totalité des bureaux de pays l'auront intégralement mis en œuvre d'ici à la fin de 2012. Le PAM est également en train de mettre au point un outil de suivi en ligne qui permettra de suivre les activités de préparation et de veille entreprises conformément au guide susmentionné et de faire savoir à l'équipe de direction dans quelle mesure les principes de base sont appliqués et quelles sont les insuffisances constatées. Le PAM escompte que le guide sera appliqué dans son intégralité d'ici à 2013.

- iii) **Amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation des opérations.** Le PAM joue un rôle essentiel dans le suivi des opérations, la quantification de leurs effets et la réalisation d'évaluations et d'autres missions permettant d'apprécier les résultats et l'impact des programmes et des projets. Ces dernières années, de nombreuses améliorations ont été apportées aux systèmes de suivi et d'évaluation des opérations sur le terrain, mais les bureaux de pays continuent à se heurter à des difficultés pour recueillir et transmettre des données relatives aux produits et aux effets directs des programmes. Pour répondre à ces préoccupations, le PAM a mis en place une stratégie en matière de suivi et d'auto-évaluation à l'échelle institutionnelle qui a pour objet de renforcer le système de suivi et d'évaluation du PAM et la gestion des informations au niveau des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège au cours de la période 2012-2013. Cette initiative devrait se traduire par une meilleure qualité des rapports établis au PAM et mettre en place des fondements solides en matière de suivi et d'évaluation, au service de la réalisation des Objectifs stratégiques du PAM.
- iv) **Garantie du respect des délais en matière d'évaluation des résultats du personnel.** Le programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE), lancé en 2004, est le principal outil d'évaluation du comportement professionnel et des compétences du personnel, et il constitue un facteur déterminant dans de nombreuses décisions relatives aux carrières, y compris les promotions. Il est important pour le PAM de faire en sorte que l'ensemble du personnel accomplisse complètement et dans les délais prévus les trois étapes du processus PACE proprement dit, c'est à dire le plan de travail, l'examen à mi-parcours et l'examen final. Le PAM étant un organisme d'aide humanitaire d'urgence, il y a inévitablement des périodes dans lesquelles les impératifs de l'action humanitaire prennent le pas sur cet objectif. Bien que la proportion de membres du personnel qui ont achevé leur plan de travail et reçu leur appréciation à mi-parcours soit beaucoup plus élevée, au 31 janvier 2012, seulement 50 pour cent de l'ensemble du personnel avait mené à terme le cycle 2011 du PACE. Pour un employeur soucieux d'appliquer les meilleures pratiques, cette situation demeure préoccupante, et le PAM va étudier de nouvelles stratégies propres à assurer un meilleur respect du calendrier et la bonne exécution des évaluations du comportement professionnel.
- v) **Garantie de la séparation effective des tâches à inscrire dans les systèmes informatiques du PAM.** La séparation des tâches est un élément essentiel du dispositif de contrôle interne. Dans leur déclaration d'assurance, 99 pour cent des directeurs ont déclaré qu'elle était effective dans leur service, conformément aux principes en vigueur au PAM. Dans ses recommandations, le Bureau de l'audit interne a signalé que des améliorations étaient nécessaires en matière de séparation des tâches relatives à la gestion des rôles essentiels au sein du système informatique (WINGS II) du PAM. Ce dernier a établi de nouvelles directives pour résoudre cette difficulté, et il étudie des solutions afin de pouvoir les appliquer efficacement et aller de l'avant.

DÉCLARATION

54. Tous les contrôles internes comportent inévitablement des failles – y compris la possibilité de les contourner – et par conséquent ils ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable. De surcroît, en raison de l'évolution des circonstances, l'efficacité des contrôles internes est susceptible de varier dans le temps.

55. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué des dispositifs de contrôle interne satisfaisants durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.
56. Le PAM est déterminé à remédier aux problèmes recensés au paragraphe 53 ci-dessus en matière de contrôles internes et de risques, dans le souci d'améliorer en permanence ses contrôles internes.

(Signé sur l'original)
Josette Sheeran
Directrice exécutive

Rome, le 28 mars 2012

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

ÉTAT I

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions de dollars)

	Note	2011	2010
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	659,6	550,5
Placements à court terme	2.2	996,3	778,6
Contributions à recevoir	2.3	1 625,7	2 352,6
Stocks	2.4	776,6	700,2
Autres comptes débiteurs	2.5	122,0	186,4
		4 180,2	4 568,3
Actifs non courants			
Contributions à recevoir	2.3	199,4	117,9
Placements à long terme	2.6	281,1	248,2
Immobilisations corporelles	2.7	100,9	85,1
Immobilisations incorporelles	2.8	30,8	36,5
		612,2	487,7
TOTAL DES ACTIFS		4 792,4	5 056,0
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	2.9	535,2	522,0
Provisions	2.10	7,8	19,0
Prestations dues aux employés	2.11	19,9	22,2
Fraction courante du prêt à long terme	2.12	5,8	-
		568,7	563,2
Passifs non courants			
Prestations dues aux employés	2.11	329,1	286,4
Prêt à long terme	2.12	107,1	112,3
		436,2	398,7
TOTAL DES PASSIFS		1 004,9	961,9
ACTIFS NETS		3 787,5	4 094,1
SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES			
Soldes des fonds	7.1	3 550,2	3 834,7
Réserves	2.14	237,3	259,4
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES		3 787,5	4 094,1

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

(Signé sur l'original)
 Josette Sheeran
 Directrice exécutive

Rome, le 28 mars 2012

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011
(en millions de dollars)

	Note	2011	2010
PRODUITS			
Contributions en espèces	3.1	2 979,0	3 546,7
Contributions en nature	3.2	617,5	583,1
Écarts de change	3.3	(0,5)	7,3
Rendement des placements	3.4	27,5	22,6
Autres produits	3.5	112,6	106,5
TOTAL DES PRODUITS		3 736,1	4 266,2
CHARGES			
Espèces et bons distribués	4.1	120,7	60,3
Produits alimentaires distribués	4.2	2 061,2	2 254,6
Services de distribution et services connexes	4.3	532,9	659,0
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	4.4	680,4	646,4
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.5	148,1	152,5
Services sous-traités et autres	4.6	387,2	374,3
Charges financières	4.7	2,7	2,7
Amortissement	4.8	37,1	25,1
Autres charges	4.9	46,5	62,8
TOTAL DES CHARGES		4 016,8	4 237,7
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE		(280,7)	28,5

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011
(en millions de dollars)

	Note	Excédents cumulés/soldes des fonds	Excédent	Réserves	Total de l'actif net
31 décembre 2010		3 806,2	28,5	259,4	4 094,1
Allocation de l'excédent de 2010		28,5	(28,5)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2011					
Montants transférés aux (des) réserves	2.14	22,1	-	(22,1)	-
Pertes latentes nettes sur les placements à long terme directement imputées au solde des fonds	2.6 / 2.14	(25,9)	-	-	(25,9)
Déficit de l'exercice	7.2	-	(280,7)	-	(280,7)
Total des variations de l'exercice		(3,8)	(280,7)	(22,1)	(306,6)
TOTAL DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2011		3 830,9	(280,7)	237,3	3 787,5

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011
(en millions de dollars)

	Note	2011	2010
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:			
(Déficit) excédent de l'exercice		(280,7)	28,5
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Amortissement	2.7/2.8	37,1	25,1
(Gains) latents sur les placements à court terme	2.2	(2,4)	(11,5)
Pertes latentes sur les placements à long terme	2.6	1,5	-
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.6	(4,7)	(4,6)
Augmentation de la valeur amortie du prêt à long terme	2.12	0,6	0,6
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.12	2,1	2,1
(Augmentation) diminution des stocks	2.4	(76,4)	38,2
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	2.3	645,4	(424,9)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	2.5	65,3	(54,2)
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	(0,6)	(0,6)
Augmentation des dettes et charges à payer	2.9	13,2	41,2
(Diminution) des provisions	2.10	(11,2)	(5,4)
Augmentation des prestations dues aux employés	2.11	40,4	29,9
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		429,6	(335,6)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:			
(Augmentation) des placements à court terme	2.2	(207,0)	(182,8)
(Augmentation) des intérêts échus à recevoir	2.5	(0,9)	(0,4)
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(63,9)	(34,0)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(44,2)	(55,9)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(2,4)	(0,9)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		(318,4)	(274,0)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Charges financières sur le prêt à long terme	2.12	(2,1)	(2,1)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2,1)	(2,1)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		109,1	(611,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	550,5	1 162,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	659,6	550,5

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS*
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011
(en millions de dollars)

	Notes	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif
		Budget initial	Budget final		
Catégories de coûts	6				
Produits alimentaires		2 006,8	2 897,6	1 827,8	1 069,8
Transport externe		349,9	434,0	194,0	240,0
Transport terrestre, entreposage et manutention		892,3	991,2	588,8	402,4
Autres coûts opérationnels directs		283,2	617,4	363,1	254,3
Coûts d'appui directs		530,5	770,7	509,0	261,7
Total partiel, coûts directs		4 062,7	5 710,9	3 482,7	2 228,2
Dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes		238,0	237,7	235,9	1,8
Fonds d'équipement et Fonds pour le renforcement des capacités		45,9	39,8	34,8	5,0
Total partiel, coûts indirects		283,9	277,5	270,7	6,8
TOTAL		4 346,6	5 988,4	3 753,4	2 235,0

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers

* Établi sur la base des engagements

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2011

NOTE 1: MÉTHODES COMPTABLES

Base utilisée pour établir les états financiers

1. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes IPSAS, selon la convention du coût historique, modifiée par l'inclusion des placements et des prêts soit à leur juste valeur, soit en fonction de leur coût amorti. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée.
2. Comme le prescrivent les Normes IPSAS, et compte tenu de la nature des activités du PAM, les produits que sont les contributions confirmées par écrit sont comptabilisés en tant qu'opérations sans contrepartie conformément à la norme IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe. Le PAM considère que, bien que des restrictions s'appliquent à l'utilisation des contributions, ces restrictions ne répondent pas à la définition d'une condition au sens de la norme IPSAS 23.
3. L'État des flux de trésorerie (État IV) a été présenté sur la base de la méthode indirecte.
4. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

5. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
6. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

7. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.

8. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
9. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
10. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities—des obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
11. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de la rubrique des actions et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
12. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

13. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur.
14. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur¹ s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.
15. Les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants pour distribution.

¹ Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

Contributions et comptes débiteurs

16. Les contributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
17. Les comptes débiteurs sont présentés nets des provisions pour réductions estimées des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
18. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
19. Les immobilisations corporelles ou incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles ou incorporelles et produits.

Immobilisations corporelles

20. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à amortissement. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Matériel de bureau	3
Aménagements	5
Matériel de sécurité	3
Matériel de télécommunications	3
Véhicules à moteur	5
Outillage	3

21. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des aménagements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.
22. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

23. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits.
24. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels de conception interne	6
Logiciels commerciaux	3
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Prestations dues aux employés

25. Le PAM comptabilise les prestations dues aux employés indiquées ci-après:
- les prestations à court terme, qui sont intégralement payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
 - les prestations dues après la cessation de service; et
 - les autres prestations à long terme dues aux employés.
26. Certaines catégories d'employés du PAM cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il s'agit d'un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Le PAM n'est pas à même de déterminer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats du régime de pensions d'une façon suffisamment fiable aux fins de sa comptabilisation. En conséquence, il assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25.

Provisions et passifs éventuels

27. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
28. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

29. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifié. Chacun des

fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.

30. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds afférents aux différentes catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
31. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil d'administration pour comptabiliser les contributions, les produits et les charges correspondant à chaque catégorie d'activités, à savoir les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
32. Le Fonds général désigne l'entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), des recettes accessoires, de la Réserve opérationnelle et des contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.
33. Les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
34. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
35. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux produits provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects.

Comparaisons budgétaires

36. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en

fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément à la classification fonctionnelle du PAM.

37. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion pour l'exercice biennal, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes, du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.
38. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV).

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	84,0	62,4
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	32,6	46,9
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	251,9	224,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	291,1	217,0
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	659,6	550,5

39. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Placements à court terme		
Placements à court terme	988,0	776,5
Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6)	8,3	2,1
Total des placements à court terme	996,3	778,6

40. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme a été légèrement réduit en 2011, et il est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus et des incertitudes persistantes sur les marchés financiers.

41. Les placements qui ne satisfaisaient plus aux directives du PAM en la matière ont été conservés dans un portefeuille "résiduel" distinct dans l'optique de liquider ces valeurs en fonction de la conjoncture boursière et de la valeur fondamentale des titres sous-jacents. Du fait de la politique dynamique de cession adoptée, le reliquat du portefeuille "résiduel" a été intégralement cédé en 2011.
42. Les placements à court terme ont été évalués à 988,0 millions de dollars au 31 décembre 2011 (776,5 millions de dollars au 31 décembre 2010). Sur ce montant, 673,5 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (539,4 millions de dollars au 31 décembre 2010), 205,1 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales (145,2 millions de dollars au 31 décembre 2010) et 109,4 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (91,9 millions de dollars au 31 décembre 2010) représentant des titres adossés à des créances hypothécaires non émises par des organismes d'État et des titres garantis par des actifs). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque gardienne indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
43. Au 31 décembre 2011, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations et des contrats de change à terme, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est de 91,9 millions de dollars (85,3 millions de dollars au 31 décembre 2010), montant compensé par une contrepartie correspondante liquidée simultanément, de sorte que la valeur comptable de ces produits dérivés est nulle.
44. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	2010	Apports/ (Dédutions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2011
<i>En millions de dollars</i>						
Placements à court terme	776,5	207,5	14,8	(13,2)	2,4	988,0
Fraction courante des placements à long terme	2,1	5,9	0,3	-	-	8,3
Total des placements à court terme	778,6	213,4	15,1	(13,2)	2,4	996,3

45. En 2011, les placements à court terme ont augmenté de 217,7 millions de dollars. Cette augmentation est imputable en partie à des gains nets latents de 2,4 millions de dollars, reflétés dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités opérationnelles, ainsi qu'aux intérêts amortis sur la partie courante des placements à long terme, soit 0,3 million de dollars, également reflétés sous la rubrique des activités opérationnelles dans le cadre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 4,7 millions de dollars. Le solde net des montants correspondants aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme, soit 207,0 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courantes	1 625,7	2 352,6
Non courantes	199,4	117,9
Total net des contributions à recevoir	1 825,1	2 470,5
Contributions en espèces	1 721,4	2 456,2
Contributions en nature	181,5	159,8
Total des contributions à recevoir avant provision	1 902,9	2 616,0
Provision pour réductions des produits provenant des contributions	(68,6)	(136,2)
Provision pour créances douteuses	(9,2)	(9,3)
Montant net des contributions à recevoir	1 825,1	2 470,5

46. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter du 31 décembre 2011.
47. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des opérations bilatérales, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un projet, une activité ou un pays donné.
48. Le tableau ci-après montre la composition des contributions à recevoir par année de confirmation:

	2011		2010	
	<i>En millions de dollars</i>	%	<i>En millions de dollars</i>	%
Année de confirmation				
2011	1 338,9	70	-	-
2010	413,5	21	1 862,1	72
2009 et années antérieures	166,8	9	740,2	28
Total partiel	1 919,2	100	2 602,3	100
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	(16,3)	-	13,7	-
Total des contributions à recevoir avant provisions	1 902,9	100	2 616,0	100

49. Les contributions à recevoir sont indiquées nettes des provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
50. La provision pour réductions des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif des réductions des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.

51. La variation des provisions pour réductions des produits provenant des contributions enregistrées en 2011 est la suivante:

	2010	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2011
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour réductions des produits provenant des contributions	136,2	(103,8)	36,2	68,6

52. En 2011, les réductions des contributions à recevoir se sont montées à 103,8 millions de dollars. Ces réductions sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2011, le montant final de la provision requise a été estimé à 68,6 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 36,2 millions de dollars a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
53. La provision pour créances douteuses correspond à l'annulation prévue des contributions à recevoir lorsque les charges ont déjà été encourues et qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas de financement. L'opération de passation par profits et pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 5 000 dollars.
54. Le montant de la provision pour créances douteuses est estimé en appliquant aux contributions à recevoir non versées les pourcentages indiqués ci-dessous, lesquels ont été modifiés à compter de 2010 afin de tenir compte en 2011 de la proportion d'annulations effectives enregistrée les années précédentes.

Contributions à recevoir non versées:	%
Retard supérieur à 4 ans	75
Retard de 3 à 4 ans	25
Retard de 2 à 3 ans	5
Retard 0 à 2 ans	0

55. La variation de la provision pour créances douteuses enregistrée en 2011 est la suivante:

	2010	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2011
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour créances douteuses	9,3	-	(0,1)	9,2

56. En 2010 et 2011, aucune contribution à recevoir n'a été passée par profits et pertes. Au 31 décembre 2011, le montant final de la provision pour créances douteuses nécessaire a été estimé à 9,2 millions de dollars. Par conséquent, une diminution de 0,1 million de dollars de la provision a été comptabilisée comme ajustement de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

57. Les tableaux ci-dessous montrent les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires – telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

	2011	2010
<i>En millions de dollars</i>		
Produits alimentaires en stock	596,3	573,4
Produits alimentaires en transit	165,8	109,7
Total partiel, produits alimentaires	762,1	683,1
Moins provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,5)	(3,0)
Total, produits alimentaires	758,6	680,1
Articles non alimentaires	18,2	20,3
Moins provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	(0,2)	(0,2)
Total, articles non alimentaires	18,0	20,1
Total des stocks	776,6	700,2

Produits alimentaires - rapprochement	2011	2010
<i>En millions de dollars</i>		
Stocks d'ouverture	680,1	720,7
Réintégration de: Provision pour dévalorisation	3,0	2,9
Achats de produits alimentaires	1 228,8	1 142,8
Contributions en nature reçues	600,8	655,7
Transport et coûts connexes	306,1	405,2
Total des stocks disponibles pour distribution	2 818,8	2 927,3
Moins produits distribués	(2 056,7)	(2 244,2)
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,5)	(3,0)
Total des produits alimentaires	758,6	680,1

58. Pour 2011, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 061,2 millions de dollars (2 254,6 millions de dollars en 2010), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 2 056,7 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 4,5 millions de dollars aux articles non alimentaires (2 244,2 millions de dollars et 10,4 millions de dollars respectivement en 2010).
59. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.

60. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
61. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques, comme le Réseau de préparation et d'intervention en cas d'urgence pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Réseau de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
62. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments/entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration des eaux, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de véhicules à moteur et de pièces détachées.
63. Au 31 décembre 2011, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,2 million de tonnes, d'une valeur de 762,1 millions de dollars, contre 1,3 million de tonnes et 683,1 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2010.
64. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,4 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 0,9 pour cent de celle des articles non alimentaires. En 2010, le montant de la provision représentait 0,44 pour cent pour les produits alimentaires et 0,9 pour cent pour les articles non alimentaires. La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. En 2011, la valeur totale de la dévalorisation pour les produits alimentaires était de 2,2 millions de dollars; elle figure dans l'État de la situation financière. L'augmentation de cette provision équivaut à des charges de l'exercice et est comptabilisée dans l'État des résultats financiers. En 2011, la provision prévue pour les articles non alimentaires n'a pas été utilisée et n'a enregistré ni augmentation ni diminution.
65. En 2011, la variation des provisions pour dévalorisation est la suivante:

	2010	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2011
	<i>En millions de dollars</i>			
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	3,0	(2,2)	2,8	3,5
Provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	0,2	-	-	0,2
Total des provisions	3,2	(2,2)	2,8	3,7

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Avances aux fournisseurs	51,1	112,4
Avances au personnel	25,5	26,1
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 11)	16,6	10,4
Comptes débiteurs divers	78,6	82,9
Total, autres comptes débiteurs avant provision	171,8	231,8
Provision pour créances douteuses	(49,8)	(45,4)
Total net, autres comptes débiteurs	122,0	186,4

66. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
67. Les avances au personnel correspondent aux indemnités pour frais d'études, à l'allocation logement, aux voyages autorisés et aux autres indemnités dues au personnel.
68. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements.
69. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour créances douteuses. Au 31 décembre 2011, il avait été constitué une provision de 49,8 millions de dollars, dont 48,9 millions de dollars correspondant à un crédit de TVA en attente de remboursement (45,4 millions de dollars en 2010) et 0,9 million de dollars pour les autres comptes débiteurs.
70. La variation de la provision pour créances douteuses enregistrée en 2011 est la suivante:

	2010	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2011
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour créances douteuses	45,4	-	4,4	49,8

Note 2.6: Placements à long terme

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	88,3	85,8
Portion courante (Note 2.2)	(8,3)	(2,1)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	80,0	83,7
Obligations	96,5	76,9
Actions	104,6	87,6
Total, obligations et actions	201,1	164,5
Total des placements à long terme	281,1	248,2

71. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.12), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.
72. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2011, la valeur de réalisation de ces placements était de 115,5 millions de dollars (100,9 millions de dollars au 31 décembre 2010).
73. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 36,6 millions de dollars, est imputable principalement aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des engagements correspondant aux prestations dues aux employés. Le virement en espèces de 46,3 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, aux termes de laquelle 50 pour cent des fonds mis en réserve pour couvrir les engagements correspondant aux prestations dues aux employés doivent être placés en obligations mondiales et 50 pour cent en actions mondiales. Le solde de l'augmentation nette est imputable à l'évolution de la conjoncture boursière, au réinvestissement des intérêts perçus en 2011 et aux pertes latentes imputables à l'affaiblissement des marchés des actions.
74. Les placements en actions sont effectués par le biais de cinq fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI All Country World Index.
75. La variation des comptes de placements à long terme en 2011 est la suivante:

	2010	Apports/ (Déductions)	Intérêts reçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2011
<i>En millions de dollars</i>						
Obligations et actions	164,5	46,3	2,9	14,7	(27,4)	201,1
Placements en STRIPS	83,7	(8,1)	4,4	-	-	80,0
Total des placements à long terme	248,2	38,2	7,4	14,7	(27,4)	281,1

76. En 2011, les placements à long terme se sont accrus de 32,9 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des instruments dérivés que sont les contrats de change à terme (d'une valeur notionnelle de 13,1 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. En conséquence, conformément aux Normes internationales d'information financière, le montant net des pertes latentes de 25,9 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables a

été viré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les pertes latentes nettes d'un montant de 1,5 million de dollars correspondant aux instruments dérivés que sont les contrats de change à terme sont reflétés dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 4,4 millions de dollars, sont reflétés dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités opérationnelles, dans le cadre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 4,7 millions de dollars. Le solde, net d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme, à savoir 63,9 millions de dollars, est reflété dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	2010	Entrées	Sorties	Dépréciation cumulée	2011
<i>En millions de dollars</i>					
Immobilisations corporelles					
Bâtiments					
Permanents	3,5	7,7	-	(1,0)	10,2
Temporaires	21,4	11,0	(0,6)	(9,6)	22,2
Matériel informatique	3,9	3,0	-	(3,5)	3,4
Matériel de bureau	11,4	3,2	(0,1)	(8,9)	5,6
Agencements	0,2	-	-	(0,1)	0,1
Matériel de sécurité	1,9	0,6	(0,1)	(1,3)	1,1
Matériel de télécommunications	2,6	2,8	(0,1)	(2,2)	3,1
Véhicules à moteur	55,8	16,0	(0,9)	(25,0)	45,9
Outillage	1,0	0,9	-	(0,8)	1,1
Aménagements des locaux loués	9,5	2,6	-	(4,5)	7,6
Éléments d'actifs fixes en construction	2,4	0,1	(1,9)	-	0,6
Total des immobilisations corporelles	113,6	47,9	(3,7)	(56,9)	100,9

77. En 2011, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments permanents ou temporaires et des véhicules à moteur (en 2010, les entrées avaient principalement concerné les bâtiments provisoires, le matériel de bureau, les véhicules à moteur et les aménagements des locaux loués). Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est chiffré au total à 44,2 millions de dollars (56,3 millions de dollars au 31 décembre 2010), dont 0,6 million de dollars d'immobilisations reçues sous forme de dons. Les entrées et sorties de la catégorie des immobilisations corporelles sont communiquées dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 29,0 millions de dollars, étant indiquées dans l'État des résultats financiers.
78. Les bâtiments, le mobilier et l'équipement sont capitalisés si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
79. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2011 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation ou de sortie d'immobilisations corporelles inutilisables ou hors d'usage.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	2010	Entrées	Sorties	Amortissement cumulé	2011
	<i>En millions de dollars</i>				
Logiciels de conception interne	47,5	0,5	-	(19,8)	28,2
Logiciels commerciaux	-	0,5	-	(0,1)	0,4
Licences et droits d'utilisation	0,1	0,3	-	(0,1)	0,3
Actifs incorporels en cours de mise au point	0,8	1,0	0,1	-	1,9
Total des immobilisations incorporelles	48,4	2,3	0,1	(20,0)	30,8

80. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche ainsi que les coûts de maintenance.
81. Les logiciels de conception interne se rapportent principalement au projet WINGS II, consistant à adapter et à mettre en place un progiciel de gestion intégré au niveau de l'ensemble du Programme. Au 31 décembre 2011, le montant total des dépenses afférentes au projet WINGS II était de 27,7 millions de dollars (35,6 millions de dollars en 2010), après déduction de l'amortissement cumulé, soit 19,8 millions de dollars (11,9 millions de dollars en 2010). Ces coûts capitalisés sont les coûts afférents à la phase de conception du système et de réalisation du projet WINGS II. Tout ajout aux immobilisations incorporelles ou toute réduction de celles-ci est inclus dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement pour l'exercice, soit 8,1 millions de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Montants dus aux fournisseurs	89,5	123,2
Montants dus aux donateurs	61,0	50,4
Comptes créditeurs divers	26,7	23,6
Total partiel, dettes	177,2	197,2
Charges à payer	358,0	324,8
Total, dettes et charges à payer	535,2	522,0

82. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
83. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
84. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.

85. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme. Au 31 décembre 2011, ces contrats de change à terme reflétaient une perte latente de 8,5 millions de dollars (4,9 millions de dollars en 2010).

Note 2.10: Provisions

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Provisions pour remboursements aux donateurs	7,2	18,1
Provisions diverses	0,6	0,9
Total des provisions	7,8	19,0

86. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions non utilisées à des projets dont les comptes ont été clos. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
87. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2011 est la suivante:

	2010	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2011
	<i>En millions de dollars</i>			
Provision pour remboursements aux donateurs	18,1	(11,5)	0,6	7,2

88. En 2011, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 11,5 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés comme utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont reflétés dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2011, le montant final de la provision requise a été estimé à 7,2 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 0,6 million de dollars a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
89. Les provisions diverses servent à s'acquitter des obligations juridiques et à couvrir les avances et les paiements qui doivent être versés au personnel du PAM blessé ou décédé à la suite de l'attentat perpétré en 2009 contre un bureau de pays du PAM.

Note 2.11: Prestations dues aux employés

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courantes	19,9	22,2
Non courantes	329,1	286,4
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	349,0	308,6

	2011			2010
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
	<i>En millions de dollars</i>			
Prestations à court terme	-	19,9	19,9	22,2
Prestations après la cessation de service	260,8	2,1	262,9	234,3
Autres prestations à long terme	59,6	6,6	66,2	52,1
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	320,4	28,6	349,0	308,6

2.11.1 Évaluation des passifs correspondant aux prestations dues aux employés

90. Les engagements correspondant aux prestations dues aux employés sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM sur la base des informations relatives au personnel et de l'expérience passée. Au 31 décembre 2011, le montant total des engagements correspondant aux prestations dues aux employés était de 349,0 millions de dollars, dont 320,4 millions de dollars calculés par des actuaires et 28,6 millions de dollars calculés par le PAM (279,7 millions de dollars et 28,9 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2010).
91. Sur ce montant total de 349,0 millions de dollars, 217,7 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (173,5 millions de dollars au 31 décembre 2010). Le solde de 131,3 millions de dollars a été imputé au Fonds général. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux engagements correspondant aux prestations dues aux employés non encore couverts actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment l'affectation annuelle d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans.

2.11.2 Évaluations actuarielles des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ

92. Les engagements correspondant aux prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ sont déterminés par des actuaires conseils. Ces prestations sont dues aux fonctionnaires du cadre organique et de la catégorie des services généraux en poste au Siège qui relèvent du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Règlement du personnel de l'ONU.
93. Le montant total des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 320,4 millions de dollars au 31 décembre 2011 (279,7 millions de dollars en 2010), net des pertes et gains actuariels. Dans l'évaluation de 2011, le montant brut des engagements du PAM au titre des prestations définies était de 353,9 millions de dollars (314,1 millions de dollars en 2010), dont 294,3 millions de dollars (266,6 millions de dollars en 2010) représentaient les prestations dues à la cessation de service et 59,6 millions de dollars (47,5 millions de dollars en 2010) d'autres indemnités liées au départ.

94. Conformément à la norme IPSAS 25, les pertes et gains actuariels afférents aux prestations dues à la cessation de service peuvent être comptabilisés au fil du temps selon la méthode du corridor. En application de cette méthode, les montants inférieurs ou égaux à 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés en tant que produits ou charges, afin que ces pertes et ces gains puissent éventuellement se compenser avec le temps. Au-delà de 10 pour cent, les pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction, et ce pour chaque prestation. Pour les autres indemnités liées au départ, les pertes et gains actuariels sont amortis immédiatement et la méthode du corridor ne s'applique pas.
95. Dans l'évaluation de 2011 des engagements au titre des prestations dues aux employés, les actuaires ont calculé que les pertes actuarielles relatives aux prestations à la cessation de service et aux autres indemnités liées au départ se chiffraient à 33,5 millions de dollars et 10,1 millions de dollars, respectivement (34,4 millions de dollars pour les prestations à la cessation de service et 3,7 millions de dollars pour les autres indemnités liées au départ en 2010).
96. Les pertes actuarielles totales, d'un montant de 33,5 millions de dollars, correspondent à des pertes de 33,3 millions de dollars afférente au Plan d'assurance maladie après la cessation de service, et de 0,4 million de dollars au titre du Régime des indemnités pour cessation de service, et à un gain de 0,2 million de dollars au titre du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation (Note 2.11.5.4). Les gains/(pertes) actuariels se rapportant au Plan d'assurance maladie après la cessation de service ont dépassé 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies. En application de la méthode du corridor, les gains/(pertes) de plus de 10 pour cent seront amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction pour chaque prestation. Pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, la durée moyenne d'activité restant à courir du personnel en fonction est de 13,78 ans.
97. Les charges annuelles correspondant aux engagements au titre des prestations dues aux employés, telles que calculées par les actuaires, incluent l'amortissement des gains/(pertes) actuariels.
98. Les variations des engagements au titre des prestations dues aux employés en 2011 telles que déterminées par les actuaires sont les suivantes:

	2010	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2011
	<i>En millions de dollars</i>			
Plan d'assurance maladie après la cessation de service	203,6	(2,2)	29,1	230,5
Régime des indemnités pour cessation de service	22,6	(1,2)	2,9	24,3
Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	6,0	(0,5)	0,5	6,0
Autres indemnités liées au départ	47,5	(3,6)	15,7	59,6
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	279,7	(7,5)	48,2	320,4

2.11.3 Prestations à court terme

99. Les prestations à court terme se rapportent aux congés annuels et à l'indemnité pour frais d'études.

2.11.4 Prestations après la cessation de service

100. Les prestations après la cessation de service sont les plans à prestations définies qui comprennent le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.
101. Le Plan d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer au Plan général d'assurance médicale.
102. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome.
103. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service.
104. Les engagements comprennent le coût des prestations courantes pour 2011, moins le montant des prestations versées.

2.11.5 Autres prestations à long terme

105. Les autres prestations à long terme comprennent les congés dans les foyers et les autres prestations relatives à la cessation de service, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.11.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

106. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2011, les hypothèses et méthodes utilisées sont celles décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les changements par rapport aux hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2010.
107. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2011 ont entraîné une augmentation des engagements correspondant aux prestations dues après la cessation de service et autres indemnités liées au départ d'un montant total de 40,7 millions de dollars (29,7 millions de dollars en 2010).
108. Conformément à la norme IPSAS 25, les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
109. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer le coût pour le PAM des prestations dues après la cessation de service et autres indemnités liées au départ au 31 décembre 2011. Les hypothèses ne se rapportant qu'à certaines prestations sont spécifiquement indiquées:

Taux d'actualisation	4,30 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement (5,00 pour cent lors de l'évaluation de 2010)
Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	4,00 pour cent pour 2012 à 2014 et 5,00 pour cent pour chacune des années suivantes (5,00 pour cent en 2011)
Rendement escompté des actifs	Financement – 6,60 pour cent; Comptabilisation – sans objet, car les plans sont traités comme ne reposant pas sur la capitalisation
Augmentation annuelle des traitements	3,00 pour cent, plus composante mérite
Hausses annuelles du coût de la vie	2,50 pour cent (dans le cas du Plan d'indemnisation du personnel, le montant minimum de l'indemnisation en cas de décès demeure inchangé)
Taux de change futurs	Taux de change appliqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2011
Coût des demandes de remboursement des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Le montant moyen des demandes de remboursement en 2012 est de 5 243 dollars par adulte participant (5 287 dollars en 2011 lors de l'évaluation de 2010)
Dépenses annuelles d'administration (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	138,72 dollars pour le Plan dollar et 131,72 euros pour le Plan euro
Rétention de l'assureur (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	2,30 pour cent des demandes de remboursement en 2012 (2,45 pour cent en 2011 lors de l'évaluation de 2010)
Cotisations futures des participants (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Comptabilisation et financement – 29,00 pour cent (26,06 pour cent lors de l'évaluation de 2010)
Taux de mortalité	La mortalité, pour tous les plans, correspond à celle calculée lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2009 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux d'invalidité	Varient selon l'âge et le sexe et la catégorie d'emploi
Taux de conversion des droits à prestation	Basés sur une étude des taux de conversion entre 2004 et 2008 au PAM
Taux de retraite	Basés sur une étude des taux de conversion entre 2004 et 2008 au PAM
Participation (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	95 pour cent des futurs retraités opteront pour l'affiliation au Plan général d'assurance médicale (comme lors de l'évaluation de 2010). Sur la base d'une étude de l'expérience récente des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, 0,2 pour cent des personnes couvertes par le Plan général d'assurance médicale se retireront chaque année après la retraite (0,1 pour cent lors de l'évaluation de 2010)
Assurance maladie des futurs retraités (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Versements actuellement effectués en euros – Plan euro Versements actuellement effectués en monnaie autre que l'euro – Plan dollar
Couverture des conjoints (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	85 pour cent et 55 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin respectivement ont un conjoint demandant l'affiliation au Plan général d'assurance médicale (comme lors de l'évaluation de 2010). L'hypothèse est que les femmes ont quatre ans de moins que leur conjoint.
Proportion de décès et d'invalidité futurs imputable à l'exercice de fonctions officielles (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	10,00 pour cent de décès et 4,00 pour cent d'invalidités (comme lors de l'évaluation de 2010)
Nature de l'invalidité (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que l'invalidité est totale et permanente
Possibilité de compensation des prestations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que les décès ou l'invalidité relevant du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation bénéficient des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Prestations exclues faute de caractère significatif (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Préparation du corps et frais d'enterrement; indemnité pour enfants à charge pour les décès et handicaps futurs, etc.
Prestations exclues du fait de leur inclusion dans d'autres évaluations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Frais médicaux et d'hospitalisation Rapatriement du corps et des membres de la famille
Membres percevant des indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	80 pour cent de ceux qui prennent leur retraite ou cessent leur service (comme lors de l'évaluation de 2010)

Indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	L'hypothèse est que les indemnités de rapatriement devront être versées à 80,00 pour cent des fonctionnaires qui prennent leur retraite ou cessent leur service (comme lors de l'évaluation de 2010), et que 80,00 pour cent des fonctionnaires de sexe masculin ayant droit à ces prestations seront mariés, ce pourcentage étant de 50,00 pour cent dans le cas des fonctionnaires de sexe féminin
Frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	11 242 dollars pour les employés célibataires et 15 970 dollars pour les employés mariés en 2012, en fonction de l'inflation ensuite (lors de l'évaluation de 2010, 10 968 dollars pour les employés célibataires et 15 580 dollars pour les employés mariés).
Versement en compensation des jours de congé accumulés (Autres indemnités liées au départ uniquement)	Le versement moyen en compensation des jours de congé annuel accumulés a été supposé être de 26 jours de rémunération (comme lors de l'évaluation de 2010)
Méthode actuarielle	Plan d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation (coût correspondant à une année de prestation pour le Plan d'indemnisation). Autres indemnités dues à la cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées, l'intégralité du passif étant imputée aux services passés. Pour les autres prestations incluses dans l'évaluation, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service
Valeur des actifs	Financement – Valeur de réalisation Comptabilisation - Plans traités comme non capitalisés

110. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs résultant des prestations dues aux employés calculés par les actuaires.

2.11.5.2 Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
	<i>En millions de dollars</i>				
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2010	240,1	47,5	21,1	5,4	314,1
Coût du service pour 2011	16,3	3,3	1,9	0,2	21,7
Charges financières pour 2011	11,9	2,3	1,0	0,3	15,5
(Montant brut des prestations effectivement versées pour 2011)	(3,4)	(3,5)	(1,2)	(0,5)	(8,6)
Cotisations des participants	1,1	-	-	-	1,1
Effets des variations de change	(2,9)	(0,1)	(0,4)	-	(3,4)
Autres pertes actuarielles	0,7	10,1	2,3	0,4	13,5
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2011	263,8	59,6	24,7	5,8	353,9

2.11.5.3 Dépenses annuelles pour l'année civile 2011

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	16,3	3,3	1,9	0,2	21,7
Charges financières	11,9	2,3	1,0	0,3	15,5
(Gains)/Amortissement de la perte	0,9	10,1	-	-	11,0
Total des dépenses comptabilisées en 2011	29,1	15,7	2,9	0,5	48,2

2.11.5.4 Ventilation de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	80,3	-	-	4,3	84,6
Employés en activité	183,5	59,6	24,7	1,5	269,3
Total	263,8	59,6	24,7	5,8	353,9
(Excédent)/Déficit	263,8	59,6	24,7	5,8	353,9
Gains/(Pertes) latents	(33,3)	-	(0,4)	0,2	(33,5)
Bilan net (Actif)/Passif	230,5	59,6	24,3	6,0	320,4

2.11.5.5 Plan d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

111. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation du Plan d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.
112. Lors de l'évaluation de 2011, il a été pris pour hypothèse que les frais médicaux augmenteraient de 4,00 pour cent de 2012 à 2014 et 5,00 pour cent les années suivantes. Il a été supposé en outre que le taux de change futur entre l'euro et le dollar des États-Unis serait en moyenne d'environ 1,292 dollar par euro, soit le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2011. Enfin, il a été pris pour hypothèse un taux d'actualisation de 4,30 pour cent au 31 décembre 2011.
113. Il a été entrepris une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact des hypothèses ci-dessus sur le passif et le coût des prestations conformément à la norme IPSAS 25. Il ressort des résultats de l'analyse que le montant des demandes de remboursement et les primes augmenteraient au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureraient inchangées. En ce qui concerne le taux de change, l'analyse de sensibilité montre l'incidence d'une augmentation de 10 cents de la valeur de l'euro par rapport

au dollar des États-Unis. Pour la hausse des frais médicaux et les taux d'actualisation, l'analyse de sensibilité fait apparaître l'impact d'une variation de 1,00 pour cent.

114. S'agissant de l'analyse de sensibilité du passif, un taux de change de 1,292 dollar pour un euro, un taux d'actualisation de 4,30 pour cent et un taux d'inflation de 5,00 pour cent par an ont donné un montant brut de 263,8 millions de dollars pour les engagements au titre des prestations définies. Pour ce qui est de l'analyse de sensibilité des coûts des services, ces derniers ont été calculés pour 2011 au niveau de 17,9 millions de dollars.

2.11.5.6 Coûts prévus en 2012

115. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 9,4 millions de dollars pour 2012, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

2.11.6 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

116. Le PAM est un organisme affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour financer les pensions de retraite, les indemnités en cas de décès ou d'invalidité et les prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié par l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'y affilier les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale appliquant le régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
117. La méthode actuarielle adoptée par la Caisse des pensions est la méthode des "agrégats avec entrants", qui a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses engagements actuels et futurs sur la base de différentes séries d'hypothèses concernant l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques démographiques des bénéficiaires. L'étude actuarielle est réalisée au moins tous les trois ans; il ressort du rapport annuel de la Caisse pour 2011 qu'une évaluation actuarielle a été effectuée tous les deux ans depuis 1997 au moins. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente tous les deux ans au Comité mixte de celle-ci un rapport sur ses audits. L'évaluation actuarielle la plus récente au moment de l'établissement des présents états financiers était celle réalisée au 31 décembre 2009.
118. Le paragraphe 52 de l'évaluation actuarielle de 2009 indique que, pour aider le Comité mixte de la Caisse des pensions à évaluer la situation de la Caisse sur une base courante et non plus sur la base de projections, la valeur actuarielle des droits de retraite acquis avait été calculée à la date de l'évaluation (à savoir, les passifs de la Caisse pour les prestations déjà acquises par les participants en activité et les retraités). Cette valeur représente le montant des actifs que la Caisse devrait avoir disponibles pour faire face à ses engagements courants. Lesdits engagements englobent: i) le maintien des pensions existantes en faveur des retraités et des bénéficiaires; et ii) la constitution d'une réserve suffisante pour verser les prestations dues aux participants en prenant pour hypothèse qu'ils cesseraient de travailler à la date de l'évaluation et choisiraient l'option (liquidation de leurs droits, pension de retraite différée, pension de retraite anticipée ou pension de retraite) la plus rentable pour eux (c'est-à-dire ayant le coût actuariel le plus élevé).

119. Au 31 décembre 2009 et comme le souligne le paragraphe 57 de la même évaluation actuarielle, le coefficient de capitalisation était de 139,6 pour cent (146,9 pour cent selon l'évaluation de 2007) dans une hypothèse sans ajustement des pensions, et de 91,0 pour cent (95,3 pour cent selon l'évaluation de 2007) en prenant en compte l'ajustement des pensions, sur la base d'un taux d'intérêt réel (à savoir, sans hypothèse de taux d'intérêt nominal ni taux hypothétique d'ajustement des pensions) de 3,5 pour cent. En outre, se fondant sur les résultats de la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2009, le Comité d'actuaire de la Caisse des pensions et l'actuaire-conseil ont estimé que le taux de cotisation actuel, soit 23,70 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension (7,9 pour cent à la charge des participants et 15,8 pour cent à la charge des organisations affiliées), était suffisant pour assurer le versement des prestations au titre du plan de la Caisse des pensions.
120. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org.
121. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées, ainsi que sa part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse.
122. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. À la date d'élaboration du présent rapport, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.
123. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et aux anciens employés d'autres organisations, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements ou les avoirs du régime de pensions entre les différentes organisations affiliées. Le PAM, comme les autres organisations affiliées, n'étant pas à même d'identifier de façon suffisamment fiable la part lui revenant de la situation financière et des résultats du régime des pensions, il a considéré ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à contributions définies, comme prévu par la norme IPSAS 25 relative aux prestations dues aux employés.
124. En 2011, les cotisations versées à la Caisse des pensions se sont montées à 60,4 millions de dollars (58,4 millions de dollars en 2010), tandis que les cotisations prévues pour 2012 s'élèvent à 62,8 millions de dollars.

2.11.7 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

125. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'auto-assurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale

conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.12: Prêt à long terme

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Fraction courante du prêt à long terme	5,8	-
Fraction à plus d'un an du prêt à long terme	107,1	112,3
Prêt à long terme	112,9	112,3

126. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, le donateur a versé une contribution en espèces de 164,1 millions de dollars, dont 106,0 millions de dollars ont été utilisés pour acheter des produits alimentaires dans le cadre d'un contrat de prêt à long terme conclu avec un organisme gouvernemental du pays donateur.
127. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt à long terme comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars dont le remboursement débutera en 2012 et un coût d'amortissement de 0,5 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
128. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2011, le coût total amorti du prêt était de 112,9 millions de dollars (112,3 millions de dollars au 31 décembre 2010). Les intérêts payés pendant l'exercice représentent 2,1 millions de dollars.
129. En 2011, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 2,7 millions de dollars (2,7 millions de dollars au 31 décembre 2010), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 2,1 millions de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2011 et 0,6 million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur actuelle nette.
130. Dans l'État des flux de trésorerie, les charges financières de l'exercice, soit 2,1 millions de dollars, sont présentées sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de 0,6 million de dollars sont présentés sous la rubrique des activités opérationnelles.

Note 2.13: Instruments financiers

2.13.1 Nature des instruments financiers

131. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.
132. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur résultant d'excédents ou de déficit	986,5	776,5
Placements détenus jusqu'à l'échéance	88,3	85,8
Prêts et montants à recevoir	2 433,5	3 058,4
Actifs financiers réalisables	202,6	164,5
Total partiel	3 710,9	4 085,2
Actifs non financiers	1 081,5	970,8
Total	4 792,4	5 056,0

133. L'intégralité des passifs financiers significatifs sont constatés au coût amorti.

2.13.2 Risque de crédit

134. Le risque de crédit auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AAA/AA+ et celle des placements à long terme était de AA-.
135. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.
136. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.

2.13.3 Risque de taux d'intérêt

137. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2011, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 0,76 pour cent et de 3,23 pour cent (0,75 pour cent et 2,35 pour cent, respectivement, en 2010). Il ressort

d'une évaluation de la sensibilité des taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,54 an pour les placements à court terme et de 5,30 ans pour les placements en obligations à long terme (0,44 an et 5,94 ans, respectivement, en décembre 2010). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.13.4 Risque de change

138. Au 31 décembre 2011, 88 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 10 pour cent en euros et les 2 pour cent restants dans d'autres monnaies (91 pour cent en dollar des États-Unis et 9 pour cent en euro au 31 décembre 2010). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 69 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 11 pour cent en euro, 8 pour cent en livre sterling et 12 pour cent dans d'autres monnaies (83 pour cent en dollar des États-Unis, 7 pour cent en euro et 10 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2010).
139. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par une perte réalisée de 1,9 million de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par une perte réalisée de 4,9 millions de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2012, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter 6,2 millions d'euros par mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2011, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 103 millions de dollars, ce qui représentait une perte latente de 8,5 millions de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2011. Ces pertes réalisées et latentes sont reflétées dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

2.13.5 Risque du marché

140. Le PAM est également exposé au risque du marché du fait de ses placements à long terme en actions. Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde.

Note 2.14: Soldes des fonds et réserves

	2011					2010
	Fonds afférents aux différentes catégories d'activités (solde)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (solde)	Fonds général et comptes spéciaux		Total	
			(Solde)	Réserves		
En millions de dollars						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2011	3 051,1	402,8	380,8	259,4	4 094,1	4 058,1
Excédent/(déficit) de l'exercice	(564,7)	(77,9)	361,9	-	(280,7)	28,5
Total partiel	2 486,4	324,9	742,7	259,4	3 813,4	4 086,6
Variations pendant l'exercice:						
Avances à des projets	166,3	-	-	(166,3)	-	-
Montants remboursés par des projets	(112,0)	-	(23,1)	135,1	-	-
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	28,8	(28,8)	-	-
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non décaissées	-	-	(13,7)	13,7	-	-
Reconstitutions	-	-	(40,1)	40,1	-	-
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	15,9	(15,9)	-	-
Virements entre fonds	295,3	-	(295,3)	-	-	-
Gains nets latents sur les placements à long terme	-	-	(25,9)	-	(25,9)	7,5
Total des variations de l'exercice	349,6	-	(353,4)	(22,1)	(25,9)	7,5
Solde de clôture au 31 décembre 2011	2 836,0	324,9	389,3	237,3	3 787,5	4 094,1

141. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs.
142. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans les fonds afférents aux catégories d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.
143. Les reconstitutions correspondent aux contributions spécifiquement destinées au Compte d'intervention immédiate (CII) par les donateurs.

	2011				2010
	2.14.1	2.14.2	2.14.3	Total	
	Réserve opérationnelle	Compte d'intervention immédiate	Compte de péréquation des dépenses AAP		
<i>En millions de dollars</i>					
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2011	66,6	47,4	145,4	259,4	266,1
Avances à des projets	-	(166,3)	-	(166,3)	(164,9)
Montants remboursés par des projets	26,3	108,8	-	135,1	131,3
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	(28,8)	(28,8)	(37,4)
	-	-	13,7	13,7	-
Reconstitutions	-	40,1	-	40,1	33,5
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	(15,9)	(15,9)	30,8
Solde de clôture au 31 décembre 2011	92,9	30,0	114,4	237,3	259,4

144. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2011, le PAM avait trois réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) le Compte d'intervention immédiate; et iii) le Compte de péréquation des dépenses AAP.

145. La réserve du mécanisme d'avance au titre des CAD a été transférée à la Réserve opérationnelle lorsque, à sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil d'administration a décidé de porter le plafond du Mécanisme de financement anticipé de 180,0 millions de dollars à 557,0 millions de dollars et a autorisé le virement d'un montant de 35,9 millions de dollars du Mécanisme d'avance au titre des CAD à la Réserve opérationnelle, qui s'établissait à 57,0 millions de dollars, afin de créer ainsi une seule et unique réserve de préfinancement d'un montant de 92,9 millions de dollars [décision 2010/EB.2/7, paragraphes i) et ii)]. Cette réserve est utilisée pour gérer les risques liés au relèvement du plafond du Mécanisme de financement anticipé.

146. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.14.1 Réserve opérationnelle

147. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. Le montant de la Réserve opérationnelle a été établi au départ à 57,0 millions de dollars. En novembre 2010, ce niveau a été porté à 92,9 millions de dollars à la suite du virement à la Réserve opérationnelle du montant correspondant à la différence, à partir du Mécanisme d'avance au titre des CAD.

148. En 2011, le solde effectif de la Réserve opérationnelle a atteint le montant fixé, soit 92,9 millions de dollars, à la suite du remboursement, pour un montant de 26,3 millions de dollars, d'avances consenties par le Mécanisme d'avance au titre des CAD. Au 31 décembre 2011, les projets ont remboursé 5,5 millions de dollars, et les avances aux projets d'un montant de 20,8 millions de dollars relevant du Mécanisme d'avance au titre des CAD ont été reclassées et relèvent désormais du Mécanisme de financement anticipé.

2.14.2 Compte d'intervention immédiate

149. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.
150. En 2011, le CII a reçu 40,1 millions de dollars à titre de reconstitution. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 166,3 millions de dollars, dont 108,8 millions de dollars ont été remboursés en 2011. Le solde du CII au 31 décembre 2011 était de 30,0 millions de dollars, soit un montant inférieur au niveau fixé comme objectif, à savoir 70,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2011, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 265,9 millions de dollars (207,8 millions de dollars en 2010).

2.14.3 Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes

151. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
152. À sa deuxième session ordinaire tenue en novembre 2009, le Conseil a approuvé des investissements ponctuels dans le renforcement des capacités à financer à partir du Compte de péréquation des dépenses AAP [décision 2009/EB.2/5, alinéa v)] d'un montant total de 25,9 millions de dollars; sur ce montant, 14,0 millions de dollars avaient été prélevés sur le Compte de péréquation des dépenses AAP au 31 décembre 2010, et 11,3 millions de dollars avaient été prélevés au 31 décembre 2011.

À sa session annuelle de juin 2010, le Conseil a approuvé l'utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP [décision 2010/EB.A/6, alinéa iv)] comme source de financement pour couvrir des dépenses d'un montant total de 38,9 millions de dollars afférentes à des programmes de renforcement de la sécurité sur le terrain, dont 23,4 millions de dollars avaient été prélevés sur le Compte de péréquation des dépenses AAP au 31 décembre 2010, et 10,2 millions de dollars au 31 décembre 2011.

À sa première session ordinaire tenue en février 2011, le Conseil a approuvé des dépenses supplémentaires d'un montant de 10,2 millions de dollars pour améliorer la sécurité sur le terrain, à financer à partir du Compte de péréquation des dépenses AAP (décision 2011/EB.1/3); sur ce montant, une enveloppe de 6,6 millions de dollars avait été prélevée sur le Compte de péréquation des dépenses AAP au 31 décembre 2011.

À sa deuxième session ordinaire tenue en novembre 2011, le Conseil a approuvé l'inscription au budget de crédits supplémentaires exceptionnels d'un montant de 22,2 millions de dollars à financer à partir du Compte de péréquation des dépenses AAP [décision 2011/EB.2/4, alinéa v)], dont un montant de 0,7 million de dollars avait été mis à disposition du projet pilote de système de gestion logistique (LES) au 31 décembre 2011.

153. Sur le montant total de 28,8 millions de dollars prélevé sur le Compte de péréquation des dépenses AAP, 6,6 millions de dollars ont été alloués au Fonds d'urgence pour la sécurité destiné à financer l'appui requis sur les divers sites, les mesures visant à assurer le respect des règles de sécurité pour les installations, le déménagement de bureaux (si nécessaire) et le matériel de sécurité. Un montant de 10,2 millions de dollars a été alloué au Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Le solde de 11,3 millions de dollars

couvre les allocations en faveur de la direction des modules d'action groupée, de l'apprentissage et du perfectionnement, des projets visant à moderniser les services informatiques du PAM, des technologies visant à améliorer les procédures opérationnelles et la poursuite de la mise en œuvre du projet de renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle en vue de consolider les mécanismes de contrôle interne et le cadre de gestion des risques institutionnels. Le solde, soit 0,7 million de dollars, a été alloué au projet pilote de système de gestion logistique (LES).

154. Le reliquat de crédits provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP approuvés par le Conseil au cours de l'exercice biennal précédent (2008-2009), soit 13,7 millions de dollars, a été reversé à ce compte au 31 décembre 2011. Sur ce total de 13,7 millions de dollars, 12,5 millions correspondent au reliquat des crédits affectés au Fonds d'urgence pour la sécurité, et le solde de 1,2 million de dollars correspond au reliquat des crédits alloués à la direction des modules d'action groupée et aux programmes d'apprentissage et de perfectionnement et de mise en œuvre du Plan stratégique.
155. Le déficit des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré, soit 15,9 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP (30,8 millions de dollars d'excédent en 2010). Au 31 décembre 2011, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 114,4 millions de dollars.

NOTE 3: PRODUITS

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
3.1 Contributions en espèces		
Contributions aux coûts directs	2 804,5	3 316,0
Contributions aux CAI	235,8	266,2
Total partiel	3 040,3	3 582,2
Moins:		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(61,3)	(35,5)
Total des contributions en espèces	2 979,0	3 546,7
3.2 Contributions en nature		
Contributions en nature sous forme de produits	587,8	548,5
Contributions en nature sous forme de services	34,6	27,7
Total partiel	622,4	576,2
Plus (moins):		
Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions	(4,9)	6,9
Total des contributions en nature	617,5	583,1
3.3 Écarts de change	(0,5)	7,3
3.4 Rendement des placements		
Gains nets (pertes nettes) réalisés sur les placements	0,9	(10,4)
Gains nets latents sur les placements	1,4	11,5
Rendement des placements	25,2	21,5
Rendement total des placements	27,5	22,6
3.5 Autres produits		
Produits des activités relevant des comptes spéciaux	89,3	84,2
Produits accessoires	23,3	22,3
Total des autres produits	112,6	106,5
Total des produits	3 736,1	4 266,2

156. Les produits provenant des contributions sont ajustés sur la base des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et des provisions pour remboursements aux donateurs (Note 2.10). Les montants effectifs des remboursements et des réductions des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques dont il s'agit.
157. Les contributions en nature représentent les contributions de produits alimentaires ou de services confirmées pendant l'exercice.
158. Au cours de l'exercice 2011, le produit des activités relevant des comptes spéciaux a représenté un total de 89,3 millions de dollars (84,2 millions de dollars au 31 décembre 2010); il s'agit principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et le Bureau d'appui en situation d'urgence sur le terrain. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant de 23,3 millions de dollars (22,3 millions de dollars au 31 décembre 2010) comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

NOTE 4: CHARGES

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
4.1 Transferts monétaires et distributions de bons	120,7	60,3
4.2 Produits alimentaires distribués	2 061,2	2 254,6
4.3 Services de distribution et services connexes	532,9	659,0
4.4 Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel		
Personnel recruté aux niveaux international et national	571,0	545,8
Consultants	39,3	38,3
Volontaires des Nations Unies	5,2	6,6
Personnel temporaire	46,0	35,0
Autres dépenses de personnel	18,9	20,7
Total des traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	680,4	646,4
4.5 Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		
Télécommunications et technologies de l'information	8,9	17,2
Matériel	77,6	75,2
Fournitures de bureau et consommables	35,8	26,8
Charges courantes (électricité, etc.)	6,3	8,0
Entretien et exploitation des véhicules	19,5	25,3
Total des fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	148,1	152,5
4.6 Services contractuels et autres services		
Opérations de transport aérien	148,4	147,0
Services sous-traités au titre des Autres COD	14,5	15,5
Autres services sous-traités	140,4	136,3
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	26,5	28,9
Services de sécurité et autres	31,0	24,4
Contrats de location	26,4	22,2
Total des services contractuels et autres services	387,2	374,3

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
4.7 Charges financières	2,7	2,7
4.8 Dépréciation et amortissement	37,1	25,1
4.9 Autres charges		
Services d'entretien	3,8	4,6
Assurances	12,4	9,2
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	3,3	3,1
Créances douteuses et dépréciation	6,2	25,5
Formation et réunions	19,0	17,0
Divers	1,8	3,4
Total des autres charges	46,5	62,8
Total des charges	4 016,8	4 237,7

159. En 2011, les transferts monétaires et les bons distribués ont représenté au total 120,7 millions de dollars (60,3 millions de dollars au 31 décembre 2010).
160. En 2011, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 061,2 millions de dollars, comme l'indique l'État des résultats financiers (2 254,6 millions de dollars au 31 décembre 2010).
161. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes après livraison, soit 5,6 millions de dollars (12,9 millions de dollars au 31 décembre 2010) (Note 9).
162. Selon les principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants, mais il restait au 31 décembre 2011 des stocks de produits d'un montant de 92,8 millions de dollars (150 471 tonnes) qui n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires.
163. Les services de distribution et services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
164. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés et les autres dépenses afférentes au personnel du PAM couvrent les montants versés aux fonctionnaires du PAM, aux consultants et aux titulaires de contrats de service. Les autres dépenses de personnel comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
165. Les fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.

166. Les autres charges incluent l'entretien des installations, les assurances, les dépenses liées aux réunions, les provisions pour créances douteuses et la dépréciation des stocks.

NOTE 5: ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

167. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

NOTE 6: ÉTATS COMPARATIFS DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS

168. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.
169. Comme l'exige la norme IPSAS 24, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, avec une indication séparée des différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les formats, et les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
170. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final et entre le budget final et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration de la Directrice exécutive et font partie intégrante des présents états financiers.
171. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice.
172. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétés et des montants effectifs.
173. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis.
174. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétés et des montants effectifs.

175. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2011:

	2011			
	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	Total
	<i>En millions de dollars</i>			
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(3 753,4)	-	-	(3 753,4)
Différences de bases d'établissement	681,6	(318,4)	(2,1)	361,1
Différences de présentation	3 667,2	-	-	3 667,2
Différences d'entités	(165,8)	-	-	(165,8)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	429,6	(318,4)	(2,1)	109,1

176. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds ne faisant pas partie de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs sont reflétés dans les différences de présentation. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers bien qu'ils soient considérés comme des ressources extrabudgétaires et n'entrent donc pas en ligne de compte dans le budget.
177. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010–2011, qui présente une ventilation du budget par année aux fins de la comparaison ci-dessus.

NOTE 7: INFORMATION SECTORIELLE

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2011					2010
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
	En millions de dollars					
ACTIFS						
Actifs courants						
Trésorerie et placements à court terme	1 065,3	367,4	223,2	-	1 655,9	1 329,1
Contributions à recevoir	1 342,7	146,1	136,9	-	1 625,7	2 352,6
Stocks	725,9	42,4	8,3	-	776,6	700,2
Autres comptes débiteurs	69,0	310,3	5,2	(262,5)	122,0	186,4
	3 202,9	866,2	373,6	(262,5)	4 180,2	4 568,3
Actifs non courants						
Contributions à recevoir	31,2	168,2	-	-	199,4	117,9
Placements à long terme	-	281,1	-	-	281,1	248,2
Immobilisations corporelles	71,7	27,4	1,8	-	100,9	85,1
Immobilisations incorporelles	0,5	30,2	0,1	-	30,8	36,5
	103,4	506,9	1,9	-	612,2	487,7
TOTAL DES ACTIFS	3 306,3	1 373,1	375,5	(262,5)	4 792,4	5 056,0
PASSIFS						
Passifs courants						
Dettes et charges à payer	466,1	284,1	47,5	(262,5)	535,2	522,0
Provisions	4,2	0,5	3,1	-	7,8	19,0
Prestations dues aux employés	-	19,9	-	-	19,9	22,2
Fraction courante du prêt à long terme	-	5,8	-	-	5,8	-
	470,3	310,3	50,6	(262,5)	568,7	563,2
Passifs non courants						
Prestations dues aux employés	-	329,1	-	-	329,1	286,4
Prêt à long terme	-	107,1	-	-	107,1	112,3
	-	436,2	-	-	436,2	398,7
TOTAL DES PASSIFS	470,3	746,5	50,6	(262,5)	1 004,9	961,9
ACTIFS NETS	2 836,0	626,6	324,9	-	3 787,5	4 094,1
SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES						
Soldes des fonds	2 836,0	389,3	324,9	-	3 550,2	3 834,7
Réserves	-	237,3	-	-	237,3	259,4
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2011	2 836,0	626,6	324,9	-	3 787,5	4 094,1
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2010	3 051,1	640,2	402,8	-	4 094,1	

Note 7.2: État des résultats financiers par secteur

	2011					2010
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
En millions de dollars						
PRODUITS						
Contributions en espèces	2 210,4	688,6	80,0	-	2 979,0	3 546,7
Contributions en nature	603,1	4,6	9,8	-	617,5	583,1
Écart de change	16,5	(16,9)	(0,1)	-	(0,5)	7,3
Rendement des placements	-	27,0	0,5	-	27,5	22,6
Autres produits	64,1	153,0	(2,3)	(102,2)	112,6	106,5
TOTAL DES PRODUITS	2 894,1	856,3	87,9	(102,2)	3 736,1	4 266,2
CHARGES						
Transferts monétaires et bons distribués	117,1	-	3,6	-	120,7	60,3
Produits alimentaires distribués	1 996,1	22,8	59,4	(17,1)	2 061,2	2 254,6
Services de distribution et services connexes	523,7	1,2	8,3	(0,3)	532,9	659,0
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	363,2	273,3	51,8	(7,9)	680,4	646,4
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	121,5	25,0	18,1	(16,5)	148,1	152,5
Services sous-traités et autres services	276,3	135,1	19,1	(43,3)	387,2	374,3
Charges financières	-	2,7	-	-	2,7	2,7
Dépréciation et amortissement	20,6	15,9	0,6	-	37,1	25,1
Autres charges	40,3	18,4	4,9	(17,1)	46,5	62,8
TOTAL DES CHARGES	3 458,8	494,4	165,8	(102,2)	4 016,8	4 237,7
DÉFICIT DE L'EXERCICE 2011	(564,7)	361,9	(77,9)	-	(280,7)	28,5
EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2010	(152,1)	64,8	115,8	-	28,5	

178. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés dans une rubrique distincte des placements à court terme dans l'État de la situation financière, mais dans une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	659,6	550,5
Placements à court terme	996,3	778,6
Total de la trésorerie et des placements à court terme	1 655,9	1 329,1

179. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.
180. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, les activités ont généré des soldes intersectoriels d'un montant de 262,5 millions de dollars pour l'État de la situation financière et de 102,2 millions de dollars pour l'État des résultats financiers.
181. Sur la valeur totale de 100,9 millions de dollars des immobilisations corporelles au 31 décembre 2011 (85,1 millions de dollars au 31 décembre 2010), un montant de 44,2 millions de dollars représente les acquisitions, après déduction des sorties en 2011 (56,3 millions de dollars au 31 décembre 2010).
182. Les contributions versées aux fins des opérations et des autres activités sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles sont confirmées par écrit. Les charges sont encourues progressivement, selon les besoins des projets et des bénéficiaires.
183. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

NOTE 8: ENGAGEMENTS ET IMPRÉVUS

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	25,2	24,7
De 1 à 5 ans	28,0	34,9
Plus de 5 ans	11,6	6,4
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	64,8	66,0

184. Au 31 décembre 2011, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 26 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 2 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 à 5 ans" (32 pour cent et 22 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2010). Le contrat est reconductible si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte.

8.1.2 Autres engagements

185. Au 31 décembre 2011, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les transferts monétaires et les bons, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	305,5	314,4
Transport – produits alimentaires	149,9	110,8
Transferts monétaires et bons	24,9	28,1
Services	58,0	77,6
Articles non alimentaires	43,0	45,2
Équipement	10,4	7,8
Total des engagements non réglés	591,7	583,9

186. Conformément à la norme IPSAS 1 concernant la comptabilité d'exercice et au principe d'exécution, les engagements devant donner lieu à des charges futures ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ces engagements seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Actifs et passifs éventuels ou découlant d'obligations juridiques

187. Il n'existe pas de passifs éventuels découlant d'actions en justice et de réclamations de nature à entraîner des engagements significatifs pour le PAM.
188. Il existe un actif éventuel significatif découlant d'une sentence arbitrale rendue en 2010. En 2005, des cas de fraude imputables à deux employés du PAM ont été découverts au Bureau régional du PAM en République sud-africaine. La perte était estimée à 6,0 millions de dollars. Un procès pénal a débuté en 2008 et devrait s'achever en 2012. Dans le cadre de cette procédure pénale, les avoirs connus des employés, dont la valeur serait d'approximativement 5,0 millions de dollars au 31 décembre 2011, ont fait l'objet d'une ordonnance de saisie conservatoire à la demande du ministère public.
189. Parallèlement aux poursuites pénales, le PAM a engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés (les défendeurs), en application de leur contrat de travail, afin de recouvrer les fonds détournés. Cette action a été engagée dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence arbitrale par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande. La somme totale en cause s'élève à environ 6,0 millions de dollars, plus les intérêts et les frais de justice. L'ONU et la FAO ayant accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a introduit une instance devant la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin d'obtenir une décision de la Cour rendant cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud.
190. En octobre 2011, la Haute Cour a rendu un arrêt en ce sens en faveur du PAM. Les défendeurs ont fait appel de cette décision. Dans l'intervalle, le PAM accomplit les démarches de procédure nécessaires pour obtenir une saisie-arrêt des avoirs dans l'attente de la conclusion de la procédure pénale, les avoirs en question ne pouvant être recouvrés tant que cette procédure n'est pas achevée. En cas de condamnation des défendeurs et d'ordonnance de confiscation, le PAM interviendra en vertu des sections pertinentes de la loi sur la prévention

du crime organisé afin de recouvrer les sommes en litige. En cas d'acquiescement, le PAM demandera l'application de l'arrêt civil. En cas d'appel, la procédure peut prendre jusqu'à deux ans entre la condamnation et la décision définitive.

NOTE 9: PERTES, VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX ET PASSATION D'AVOIRS PAR PROFITS ET PERTES

191. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
192. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrées en 2011.

	2011	2010
	<i>En millions de dollars</i>	
Versements à titre gracieux	-	0,2
Pertes de produits alimentaires	9,0	12,9
Pertes de produits non alimentaires	-	-
Pertes d'autres biens et de numéraire	1,0	1,0
	<i>En tonnes</i>	
Pertes de produits (quantité)	12 677	31 727

193. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie aux frais médicaux afférents au traitement des fonctionnaires du PAM victimes de l'attentat à la bombe de 2009 dirigé contre un bureau de pays du PAM. Les pertes de produits alimentaires sont intervenues après que les denrées alimentaires sont arrivées dans le pays bénéficiaire. Les pertes d'autres biens et de numéraire se rapportent principalement à la passation par pertes et profits de sommes dues par des clients et des prestataires de services.
194. Les cas de fraude enregistrés en 2011 ont été des vols et des détournements de produits alimentaires, d'articles non alimentaires et de numéraire par des agents du PAM et des tiers, d'une valeur de 38 951 dollars, dont aucune somme n'a été recouvrée (382 458 dollars et 50 200 dollars, respectivement, en 2010).

NOTE 10: INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités	Encours des prêts
	<i>En millions de dollars</i>							
Principaux dirigeants, 2011	6	5	1,1	0,4	0,2	1,7	0,2	-
Principaux dirigeants, 2010	6	5	1,0	0,4	0,2	1,6	0,2	-

195. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif et les directeurs exécutifs adjoints ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.
196. Le tableau ci-dessus indique le nombre de postes de dirigeant et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
197. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation-logement, l'expédition des effets personnels et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
198. Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service (Note 2.11), qui sont semblables à celles des autres employés. Ces prestations ne peuvent pas être quantifiées de façon fiable.
199. Les principaux dirigeants cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.

Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Rémunération et indemnité de poste	Indemnités	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités	Encours des prêts
	<i>En millions de dollars</i>							
Autres membres de la haute direction, 2011	29	25	4,6	1,5	1,1	7,2	0,9	0,1
Autres membres de la haute direction, 2010	28	24	4,2	1,7	1,0	6,9	0,9	0,1

200. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis qui doivent, en application de la norme IPSAS 20, être communiqués pour les principaux dirigeants, des informations similaires sont également fournies, dans un souci de complétude et de transparence, pour d'autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
201. Le tableau ci-dessus indique le nombre de postes d'autres membres de la haute direction et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice.
202. En 2011, la rémunération versée à des membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction s'est montée à 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2010).
203. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel.
204. Les prêts accordés à d'autres membres de la haute direction le sont conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel. Il s'agit notamment de prêts automobiles, d'avances au titre de l'allocation-logement et d'avances sur traitement. Ces prêts et avances ont été accordés sans intérêts et sont recouvrés soit en un seul versement, soit à tempérament par le biais de retenues sur le traitement.
205. Tous les fonctionnaires du PAM peuvent bénéficier d'avances d'indemnités et de prêts.

NOTE 11: ACCORDS AVEC DES TIERCES PARTIES

Rapprochement des accords avec des tierces parties	2011		2010	
	<i>En millions de dollars</i>			
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier		10,4		9,9
Nouveaux accords conclus avec des tierces parties en cours d'exercice	62,4		56,9	
Moins: montants reçus/apports pendant l'exercice	(45,8)	16,6	(83,3)	(26,4)
Charges à payer au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice	(86,8)		(71,3)	
Moins: décaissements/déductions effectués pendant l'exercice	76,4	(10,4)	98,2	26,9
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 2.5)		16,6		10,4
Provisions pour créances douteuses		(0,3)		-
Solde de clôture au 31 décembre		16,3		10,4

206. Un accord avec une tierce partie est un contrat juridiquement contraignant entre le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
207. Le tableau ci-dessus, qui indique le mouvement des opérations effectuées au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice 2011, fait apparaître un solde débiteur net des tierces parties de 16,3 millions de dollars (10,4 millions de dollars au 31 décembre 2010).

NOTE 12: ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

208. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2011. À la date de signature des présents états financiers par le Commissaire aux comptes, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

ANNEXE I

	Raison sociale	Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	AON Hewitt Associates	45 Glover Avenue Norwalk Connecticut 06850 États-Unis d'Amérique
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie
	Intesa SanPaolo S.p.A.	Piazza San Carlo 156, 10121 Turin, Italie
	Standard Chartered Plc	6th Floor, 1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Commissaire aux comptes	Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde	9, Deen Dayal Upadhyay Marg, New Delhi 110124, Inde

Section II

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde**VINOD RAI****N° 1635/IR6-2011****Le 17 avril 2012****Chère Madame,****Rapport d'audit établi par le Commissaire aux comptes relatif aux états financiers du
Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2011**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport mentionné ci-dessus, que je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire transmettre au Conseil d'administration. Toutes les constatations dont ce rapport fait état ont été portées à la connaissance des membres du personnel et de la direction du PAM concernés.

Je tiens à exprimer mes remerciements pour la coopération et le concours qui m'ont été apportés à cet égard.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération



Vinod Rai
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes

Mme Josette Sheeran
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola 68/70
00148 Rome
Italie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À l'attention du

Conseil d'administration du

Programme alimentaire mondial

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à la vérification des états financiers ci-joints du Programme alimentaire mondial (PAM), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2011 ainsi que l'état des résultats financiers, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, accompagnés de notes afférentes aux états financiers.

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Il incombe à la direction d'établir les états financiers et de les présenter de manière fidèle, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il est notamment de sa responsabilité de concevoir, de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne permettant d'établir et de présenter des états financiers qui reflètent fidèlement la situation du Programme et ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs, de sélectionner et appliquer des méthodes comptables appropriées, et de procéder à des estimations comptables qui soient vraisemblables, eu égard aux circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'émettre une opinion au sujet de ces états financiers, sur la base de nos vérifications. Nous avons procédé à ces vérifications conformément aux Normes internationales d'audit, selon lesquelles nous sommes tenus de respecter les règles déontologiques ainsi que de planifier et de conduire nos vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Un audit consiste à appliquer des procédures qui permettent de vérifier les pièces justificatives correspondant aux montants et aux informations présentées dans les états financiers. Les modalités en sont laissées à l'appréciation du Commissaire aux comptes, qui les détermine notamment sur la base de son évaluation des risques des inexactitudes significatives, que les états financiers comportent, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs. Pour évaluer ces risques, le Commissaire aux comptes prend en considération les mécanismes de contrôle interne sur lesquels

s'appuie l'entité pour établir et présenter des états financiers qui reflètent fidèlement sa situation financière, et ce, afin de concevoir des procédures de vérification appropriées, compte tenu des circonstances, mais sans chercher à exprimer une opinion sur l'efficacité de ces mécanismes. Un audit consiste également à déterminer si les méthodes comptables utilisées sont appropriées et si les estimations comptables faites par la direction sont vraisemblables, ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments qui ressortent des vérifications que nous avons effectuées constituent une base suffisante et appropriée pour formuler notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2011 ainsi que les résultats financiers et les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur l'application des autres prescriptions réglementaires et statutaires

En outre, à notre avis, les opérations du Programme alimentaire mondial qui ont été portées à notre attention ou que nous avons contrôlées dans le cadre de nos vérifications ont été, à tous égards importants, effectuées conformément au Règlement financier du Programme.

Nous avons également rédigé un rapport détaillé portant sur la vérification des opérations du Programme alimentaire mondial, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.



Vinod Rai
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes

New Delhi, Inde,
le 17 avril 2012

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial (PAM) pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016.

Sa mission consiste à donner au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial une assurance indépendante et à apporter une valeur ajoutée à la gestion du PAM en formulant des recommandations constructives.

Pour de plus amples informations, prière de contacter:

Mme. Rebecca Mathai
Directrice du Bureau du
Commissaire aux comptes
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola 68/70
00148 Rome,
Italie.
Tél.: 0039-06-5459-65133071
Courriel: rebecca.mathai@wfp.org

Rapport du Commissaire aux comptes sur les États financiers du

Programme alimentaire mondial

**pour l'exercice clos le
31 décembre 2011**



RÉSULTATS DE L'AUDIT

- I. Nous avons vérifié les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit.
- II. Nous avons constaté que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2011, ainsi que ses résultats financiers pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 et clos le 31 décembre 2011. Le PAM a établi et présenté les états financiers conformément aux dispositions des Normes IPSAS.

NOTRE PROGRAMME DE TRAVAIL

- III. Notre programme de travail pour la période 2011–2012 a été présenté au Conseil d'administration à sa session de novembre 2011. Les rapports récapitulant nos activités d'audit opérationnel sont les suivants:
 - Rapport sur la gestion des ressources humaines
 - Rapport sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM
- IV. Ces deux rapports ont été établis pour la session de juin 2012 du Conseil d'administration, comme prévu dans le plan de travail.
- V. Outre ces rapports d'audit opérationnel, notre programme de travail prévoyait des visites sur le terrain dans huit bureaux de pays et trois bureaux régionaux. Nous avons passé en revue les opérations dans ces bureaux extérieurs, et avons également entrepris de soumettre à des vérifications approfondies un échantillon d'opérations sélectionnées en fonction d'une évaluation des risques dans le cadre de chacun des audits effectués sur le terrain. À l'issue de chaque audit, nous avons transmis au Secrétariat une lettre d'observations exposant nos conclusions et nos recommandations.

LE PRÉSENT RAPPORT

- VI. Le présent rapport porte sur les activités d'audit financier réalisées au Siège du PAM et lors des visites sur le terrain de bureaux régionaux et de bureaux de pays. Il propose une évaluation des résultats obtenus par le PAM au regard de paramètres opérationnels et financiers essentiels, accompagnée d'observations portant sur les états financiers. Nous avons formulé six recommandations dans ce rapport. Nous avons également examiné les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées les années précédentes par le Commissaire aux comptes à l'issue de ses audits financiers.

Récapitulatif des recommandations

Recommandation 1: Le PAM devrait exploiter les fonctionnalités de WINGS II pour mettre au point un cadre de gestion de trésorerie, de manière à améliorer la qualité des décisions prises concernant la gestion de la trésorerie au PAM.

Recommandation 2: Le PAM devrait envisager d'intégrer un plan de ressources aux processus de planification, y compris le Plan stratégique et éventuellement la planification des projets.

Recommandation 3: Le PAM doit rationaliser la procédure de collecte des rapports sur les distributions afin de faire en sorte que les partenaires coopérants les transmettent dans les délais impartis, et il doit améliorer le rapprochement des données concernant les produits alimentaires non distribués entreposés auprès des partenaires.

Recommandation 4: Le PAM devrait arrêter des principes clairement formulés pour la comptabilisation des produits alimentaires non distribués entreposés auprès de partenaires des pouvoirs publics qui distribuent également des produits alimentaires. Ces principes devraient concorder avec les règles appliquées pour inscrire en charges les dépenses d'aide humanitaire (aide alimentaire, transferts monétaires et bons).

Recommandation 5: Nous recommandons de centraliser et de répertorier sur une plateforme unique toutes les recommandations émanant de différentes sources – rapports d'audit interne, rapports du Commissaire aux comptes et rapports d'évaluation.

Recommandation 6: Il pourrait être envisagé d'instaurer un examen semestriel des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations, accompagné de consultations avec le Commissaire aux comptes.

I NOTRE AUDIT

1. Les principaux objectifs des vérifications que nous avons menées consistaient à s'assurer que les états financiers annuels:
 - *présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM au 31 décembre 2011 et ses résultats financiers pour l'exercice 2011;*
 - *sont établis conformément au Règlement financier et aux principes comptables du PAM;*
 - *sont conformes aux Normes IPSAS.*
2. Cet audit a consisté à examiner les états financiers et les pièces justificatives, ainsi que les informations disponibles sur deux systèmes informatiques:
 - le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), une application informatique SAP utilisée pour la comptabilité; et
 - le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS), une application informatique permettant d'assurer le suivi des stocks.
3. Nous avons procédé à des vérifications par sondage d'un échantillon d'écritures et d'opérations comptables, à la fois en décomposant les soldes présentés dans les états financiers et en vérifiant la somme des chiffres à partir des pièces justificatives.
4. Nous avons en outre analysé un certain nombre de constatations importantes faites durant les vérifications effectuées dans les huit bureaux de pays et les trois bureaux régionaux du PAM¹, qui ont une incidence sur la fiabilité des opérations financières. Enfin, lors de l'élaboration de la version finale du présent rapport, nous avons tenu compte des observations communiquées par la direction aux différents stades de notre audit.

II RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS

5. Le PAM est tenu d'établir les états financiers et de les présenter de manière fidèle, conformément aux normes IPSAS. Il est notamment de sa responsabilité de concevoir, de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne permettant d'établir et de présenter des états financiers qui reflètent fidèlement la situation du Programme et ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs, de sélectionner et d'appliquer des méthodes comptables appropriées et de procéder à des estimations comptables qui soient vraisemblables, eu égard aux circonstances.

III RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

6. En qualité de Commissaire aux comptes, notre responsabilité est de formuler une opinion au sujet de ces états financiers en nous appuyant sur l'examen des documents comptables et des informations fournies par la direction du PAM. Nous avons procédé à cette

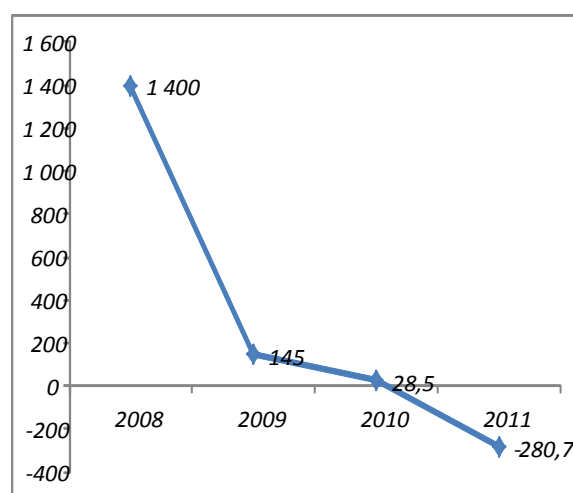
¹ Nos vérifications sur le terrain ont porté sur les bureaux de pays suivants: Niger, Guatemala, Côte d'Ivoire, Colombie, Soudan, Territoire palestinien occupé, Sénégal, Égypte, ainsi que sur les trois bureaux régionaux de Panama, de Dakar et du Caire.

vérification conformément aux Normes internationales d'audit, selon lesquelles nous sommes tenus de respecter les règles déontologiques ainsi que de planifier et de conduire nos vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives. Tout au long de cet audit, nous avons gardé à l'esprit le mandat du Commissaire aux comptes, tel qu'il figure dans le Règlement financier du PAM.

IV RÉSULTATS AU REGARD D'INDICATEURS ESSENTIELS

A Excédent/déficit d'exploitation

7. L'excédent, ou le déficit, représente la différence entre les recettes perçues par le PAM durant l'exercice et les dépenses engagées. La tendance à la baisse de l'excédent d'exploitation s'est confirmée en 2011 puisque le PAM, pour la première fois, a enregistré un déficit d'exploitation. Le déficit d'exploitation de l'exercice 2011 s'élève à 280,7 millions de dollars, alors que le PAM avait enregistré un excédent de 28,5 millions de dollars en 2010.



Déficit

8. En application des normes IPSAS, les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès lors qu'elles sont confirmées par un accord, tandis que les dépenses sont inscrites en charges au moment de la fourniture des biens et des services ou de la livraison des produits alimentaires. Il existe donc un décalage inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Dès lors, un grand nombre de facteurs sont susceptibles d'expliquer ce déficit: la chronologie de la comptabilisation des produits et des charges; un afflux de contributions pluriannuelles au cours des exercices précédents; une chute des recettes ou une envolée des dépenses.
9. Nous avons constaté que ce déficit était avant tout la conséquence d'un fléchissement de plus de 12 pour cent des recettes en 2011 par rapport à 2010.
10. Le tableau ci-après permet d'affiner l'analyse de ce déficit par secteur. Le déficit des fonds destinés aux différentes catégories d'activités se creuse au fil des ans, l'écart entre recettes et dépenses ayant été multiplié par 3,7 entre 2010 et 2011.

(chiffres en millions de dollars)

Secteurs	2009	2010	2011
I Fonds afférents aux différentes catégories d'activités			
Produits	3 556	3 577	2 894
Charges	3 692	3 729	3 459
Déficit	(-)136	(-)152	(-)565
Excédent/déficit des autres secteurs			
II Fonds général et comptes spéciaux	315	65	362
III Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	(-)34	116	(-)78
Excédent/déficit total	145	29	(-)281

11. Le déficit enregistré pour les fonds afférents aux différentes catégories d'activités a été en partie compensé par l'excédent du Fonds général et des comptes spéciaux. L'excédent constaté en 2011 pour ce secteur s'explique par les facteurs suivants: i) le montant des contributions pluriannuelles confirmées et comptabilisées comme produits en 2011, mais qui seront allouées à des projets dont l'exécution est prévue au cours des années suivantes, soit 184 millions de dollars; et ii) le montant des contributions multilatérales², soit 204 millions de dollars, dont 178 millions de dollars affectés à des projets spécifiques.

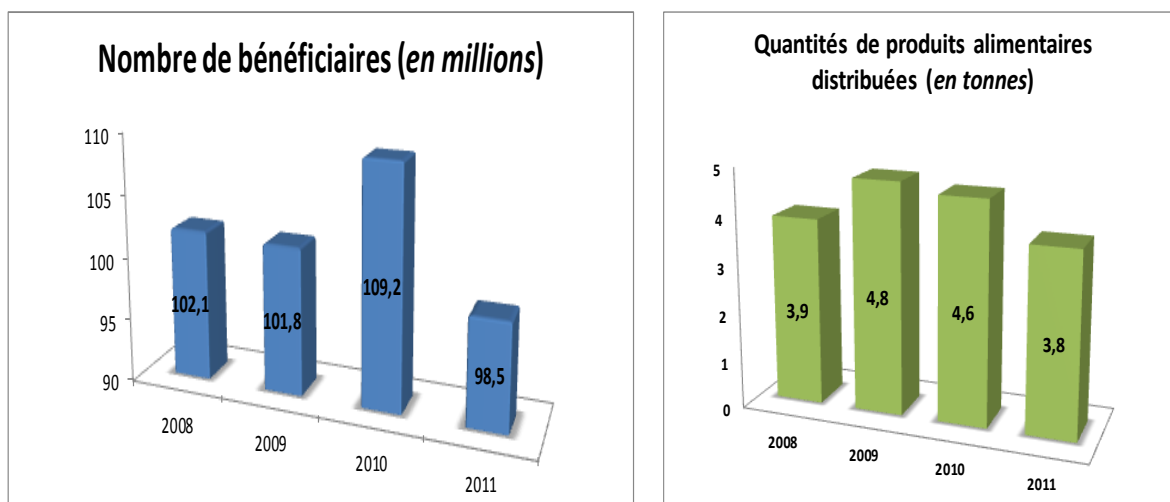
Produits

12. Les crises survenues en Haïti en 2010 et dans la corne de l'Afrique en 2011 ont suscité une réaction positive des donateurs. Toutefois, une tendance générale à la baisse des contributions s'est amorcée en 2008. Le PAM est confronté à une difficulté qui consiste à mobiliser des ressources sur fond de crise économique mondiale: il lui faudra trouver des solutions novatrices pour susciter l'enthousiasme des donateurs et en diversifier l'éventail. Pour l'exercice 2011, les 10 principaux donateurs représentent 76 pour cent des contributions. La part du secteur privé est faible, mais gagne en importance. Celle des donateurs privés a régulièrement augmenté au fil des ans, mais a fléchi entre 2010 et 2011, passant de 3,4 pour cent du total des contributions à 2,5 pour cent.

Charges

13. Les charges ont diminué de 5 pour cent en 2011 par rapport à 2010. Les dépenses afférentes à l'aide (2 182 millions de dollars) – produits alimentaires, transferts monétaires et bons – ont représenté 54 pour cent des dépenses du PAM. Viennent en deuxième position les dépenses de personnel, qui ont constitué 17 pour cent des dépenses en 2011. Les dépenses afférentes aux produits alimentaires ont diminué en 2011 par rapport à 2010, en dépit de la hausse des prix de ces produits. Tel que mesuré par le nombre de bénéficiaires et les quantités de produits alimentaires distribués, le rayon d'action du PAM tend à se contracter ces dernières années, comme le montrent les graphiques ci-après. Le fléchissement du volume de produits alimentaires distribué, de l'ordre de 193 millions de dollars par rapport à 2010, a été en partie compensé par l'essor des transferts monétaires et des bons distribués, dont la valeur a atteint 60 millions de dollars.

² Le PAM classe les contributions en deux principales catégories: i) les contributions multilatérales, pour lesquelles le PAM détermine quels projets la contribution servira à financer; ii) les contributions multilatérales à emploi spécifique, pour lesquelles le pays donateur affecte la contribution à un pays spécifique.



14. Pour un exercice donné, les ressources disponibles pour financer les dépenses correspondent au solde des fonds à la clôture de l'exercice précédent (liquidités, contributions confirmées mais non reçues, stocks de produits alimentaires, etc.), auquel s'ajoutent les nouvelles contributions confirmées par écrit au cours de l'exercice. Notre analyse nous a conduit à conclure que le déficit ne constituait pas à l'heure actuelle une menace pour les opérations du PAM, qui pouvait s'appuyer sur un excédent cumulé (solde des fonds) de 3 550 millions de dollars pour financer ses opérations à venir³. Toutefois, si les déficits se répètent au cours des prochains exercices, cette évolution pourrait entamer l'excédent et mettre en péril la continuité des opérations.

B Soldes des fonds et réserves

15. Au 31 décembre 2011, les réserves se montaient à 237,3 millions de dollars, soit un recul de 8,52 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Ces réserves ne sont liées à aucun donateur en particulier et sont à la disposition du PAM, qui s'en sert essentiellement pour financer des engagements hors projets.
16. Au 31 décembre 2011, le solde des fonds et des réserves s'élevait à 3 787,5 millions de dollars. Ce solde est donc suffisant pour couvrir les engagements non réglés, soit 592 millions de dollars (montant qui correspond à des biens et services commandés mais non livrés au 31 décembre 2011).

C Gestion de la trésorerie et placements

17. La valeur des liquidités et des placements a augmenté, passant de 1,58 milliard de dollars au 31 décembre 2010 à 1,94 milliard de dollars au 31 décembre 2011.
18. Le produit des placements a atteint 27,5 millions de dollars en 2011, contre 22,6 millions de dollars en 2010. Cette progression s'explique par l'augmentation du montant des investissements (1,9 milliard de dollars en 2011 contre 1,6 milliard de dollars en 2010). En 2011, le taux de rendement des placements, soit 1,4 pour cent, est resté stable par rapport à celui de 2010.

³Sous réserve des éventuelles restrictions imposées par les donateurs concernés.

19. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les soldes bancaires, les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt, ainsi que les soldes des fonds administrés par les gestionnaires des placements. Leur solde a augmenté, passant de 550,5 millions de dollars à la fin de l'exercice 2010 à 659,6 millions de dollars en 2011. Les notes afférentes aux états financiers indiquent que la trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements "immédiats" est conservée sous forme de montants en caisse et sur les comptes bancaires. Les montants disponibles sous forme d'instruments du marché monétaire et sur les comptes de dépôt sont réalisables "à bref délai". La direction a précisé que "immédiat" signifiait dans un délai d'un jour environ, tandis que "à bref délai" signifiait dans un délai de deux jours ouvrés.
20. Le PAM souhaite limiter les soldes de trésorerie détenus par les bureaux extérieurs, partant du principe que les sommes déposées sur les comptes bancaires de ces bureaux sont généralement exposées à des risques plus importants (risque présenté par les intermédiaires financiers, risque de change et risque-pays.) Le PAM fait appel à un mécanisme important qui consiste à centraliser les paiements au comptant grâce à l'utilisation de comptes bancaires à solde nul, ce qui permet à 41 bureaux extérieurs d'accéder à des soldes déposés sur les comptes principaux du Siège.
21. Une analyse menée sur deux mois, novembre et décembre 2011, nous a permis de constater que le solde journalier des comptes de caisse et des comptes bancaires du Siège se situait entre 49 millions et 181 millions de dollars. Le montant moyen journalier des décaissements d'espèces s'établissait à 14 millions de dollars, le montant le plus élevé étant de 29 millions de dollars. Par conséquent, les soldes de trésorerie conservés au Siège sont élevés par rapport aux besoins. Le Secrétariat a fait savoir que ces soldes, qui représentaient le montant nécessaire pour assurer les décaissements pendant 3 à 12 jours, n'étaient pas particulièrement élevés, compte tenu des incertitudes qui pesaient sur le volume des entrées et des sorties de liquidités. Il convient de noter que, pour répondre aux besoins immédiats, outre le solde de trésorerie et le solde bancaire, le PAM peut faire appel "rapidement" aux liquidités détenues sous forme d'instruments du marché monétaire et sur les comptes de dépôt. Les seuils du solde de trésorerie et des soldes bancaires pourraient être calculés en prenant en considération la possibilité de se procurer des liquidités par ce moyen. Le Secrétariat a précisé que le fait de conserver ces fonds sur les comptes bancaires du Siège au lieu de les placer sous forme d'instruments du marché monétaire n'entraînait aucun manque à gagner, puisque les rendements de ces deux types de compte étaient actuellement extrêmement faibles.
22. Si, dans la situation actuelle, cette politique n'entraîne aucun manque à gagner, nous avons le sentiment que le PAM ferait bien de se doter d'un cadre permettant d'établir de manière systématique des prévisions de trésorerie, lequel aiderait à prendre les décisions concernant le niveau des fonds disponibles aux fins de placement. Les contributions étant reçues au terme de négociations avec les donateurs, il serait possible de les prévoir; de même, les dépenses correspondent aux calendriers des engagements du PAM (états de paie, contrats, etc.).

Recommandation 1: Le PAM devrait exploiter les fonctionnalités de WINGS II pour mettre au point un cadre de gestion de trésorerie, de manière à améliorer la qualité des décisions prises concernant la gestion de la trésorerie au PAM.

D Montants à recevoir au titre du remboursement de la TVA

23. En tant qu'organisme des Nations Unies, le PAM est exonéré d'impôts et de taxes, par exemple la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Dans 35 des 96 pays où il opère, le PAM acquitte la TVA due sur les biens et les services achetés, des sommes que les gouvernements hôtes lui remboursent. Au 31 décembre 2011, les sommes à recevoir par le PAM au titre du remboursement de la TVA s'élevaient à environ 53,6 millions de dollars, dont près de 26,8 millions de dollars correspondaient à l'exercice 2007 et à des exercices antérieurs. Ces montants sont dans une large mesure couverts par une provision de 48,9 millions de dollars. Le montant dû par le Soudan au titre du remboursement de la TVA représentait 43,3 millions de dollars, soit 80 pour cent du montant total à recevoir au titre de cette taxe. Le Secrétariat nous a fait savoir que le Soudan avait procédé à cinq versements, soit un montant total de 2,6 millions de dollars. Il nous a également assuré qu'une action vigoureuse était menée pour récupérer ces créances.

E Budget

24. En application de la norme IPSAS 24, le PAM établit un État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V). Le budget final de l'exercice 2011 était de 5 988,4 millions de dollars, alors que les dépenses effectivement financées se montaient à 3 753,4 millions de dollars. L'écart est important, mais l'analyse comparative n'est pas un paramètre probant pour évaluer les résultats du PAM en matière d'utilisation des ressources autorisées.

25. En effet, le modèle de financement du PAM repose sur des contributions volontaires. Le Programme établit un budget qui est en réalité un plan de travail, à partir duquel il sollicite l'autorisation du Conseil d'administration. Ce budget, qui représente un objectif ambitieux, est établi en partant de l'hypothèse selon laquelle le PAM viendra en aide à tous les bénéficiaires recensés. En revanche, la mise en œuvre d'un projet dépend des crédits effectivement mobilisés pour le financer.

26. La norme IPSAS 24 fait du budget un outil essentiel de gestion et de contrôle financiers. Les points marquants abordés dans cette norme sont les suivants:

- un budget approuvé reflète les revenus ou les recettes anticipés susceptibles d'être générés au cours de la période budgétaire, et les prévisions de dépenses approuvées par l'organe législatif. *Le budget approuvé établit l'autorisation de dépenses relatives aux éléments spécifiés;*
- la présentation dans les états financiers des montants du budget initial et du budget définitif et des montants réels sur une base comparable à celle du budget qui est *rendu public complètera le cycle de reddition de comptes* en permettant aux utilisateurs des états financiers d'identifier si les ressources ont été obtenues et utilisées conformément au budget approuvé.

27. Au PAM, le budget est établi dans l'hypothèse que tous les projets s'adressant à tous les bénéficiaires ciblés présentent le même degré de priorité. Étant donné que les fonds mobilisés sont toujours insuffisants (dans certains pays, les besoins non satisfaits sont très importants), le responsable sur le terrain décide des priorités. Il n'est pas établi de plan d'exécution en fonction des ressources financières mobilisées. Les résultats obtenus

par le responsable sur le terrain dépendent en grande partie de la mesure dans laquelle les financements accordés suffisent pour parvenir aux résultats attendus. Mais les responsables sur le terrain n'ont pas la responsabilité essentielle ou exclusive de la mobilisation de ressources; le risque de voir les besoins de financement non satisfaits mettre en péril la réalisation des objectifs du projet ne peut être uniquement imputable aux responsables sur le terrain. C'est en raison de ce constat que nous avons recommandé, dans le document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des projets", que l'exécution des projets s'appuie sur un budget établi à partir de scénarios multiples.

28. Les incertitudes qui pèsent sur le financement ont des répercussions importantes sur différents aspects du fonctionnement du PAM: non seulement la capacité de mettre en œuvre les projets mais aussi la planification et la mobilisation des ressources humaines nécessaires à l'appui des projets. Le PAM s'emploie à améliorer le suivi et l'évaluation de ses projets; or, dans le cadre actuel, il est difficile d'évaluer précisément les répercussions des déficits de financement sur la réalisation de ses objectifs.
29. Nous estimons que le plan de travail doit être assorti d'un plan des ressources, qui complètera l'élaboration du budget et en renforcera l'utilité.

Recommandation 2: Le PAM devrait envisager d'inclure un plan des ressources dans ses processus de planification, y compris dans le Plan stratégique, et éventuellement dans la planification des projets.

V CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

30. Au cours de nos vérifications, nous avons préconisé 19 modifications, que le PAM a appliquées et qui portaient essentiellement sur la communication d'informations, afin d'améliorer la qualité des états financiers. Quelques-uns des changements importants sont récapitulés à l'annexe. En ce qui concerne les points sur lesquels il fallait prendre des mesures à long terme, nous avons été assurés qu'il en serait dûment tenu compte.
31. Nous avons relevé que le PAM avait mis en place des contrôles internes afin d'assurer la fiabilité des informations communiquées dans les états financiers. Les directives publiées pour les besoins de la préparation des états financiers définissaient les activités qui doivent être entreprises afin que les responsables soient raisonnablement fondés à attester de la fiabilité des opérations financières dans le domaine dont ils sont chargés. Aux échelons supérieurs, l'assurance qualité s'est appuyée sur les lettres de déclaration établies par les fonctionnaires chargés des contrôles. Des tâches spécifiques ont également été définies pour clôturer les comptes. Le fonctionnaire des finances des bureaux régionaux assure la supervision, et des outils tels que le tableau de bord financier et le rapport mensuel de clôture des comptes, facilitent le suivi régulier. En outre, les comptes semestriels ont été soumis à l'examen attentif des services d'audit interne.
32. Notre prédécesseur, le *National Audit Office* (NAO), (Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni), avait recommandé en 2009 que le PAM établisse une Déclaration sur le contrôle interne. Nous sommes satisfaits de constater que celui-ci a donné suite à cette recommandation en 2011. Nous considérons que la Déclaration sur le contrôle interne constitue un moyen efficace de rendre compte des résultats à l'ensemble

des parties prenantes. C'est également un vecteur important pour permettre aux responsables fonctionnels d'appréhender leur rôle et leurs responsabilités en matière de contrôles internes. Nous faisons confiance aux travaux préparatoires de la Déclaration sur le contrôle interne, dans le cadre desquels les hauts responsables et les services d'audit interne ont donné des assurances suffisantes pour confirmer que les contrôles internes fonctionnent de manière efficace.

33. Nous souhaitons souligner que, si le Commissaire aux comptes n'est pas tenu de formuler une opinion spécifique concernant la Déclaration sur le contrôle interne, nous signalerions néanmoins toute incohérence significative entre cette Déclaration et notre propre évaluation du cadre de contrôle interne.
34. Au cours de nos vérifications, nous avons repéré un certain nombre de domaines dans lesquels il serait à notre avis nécessaire de renforcer les contrôles, sur lesquels nous appelons l'attention dans les paragraphes qui suivent.

A Stocks de produits alimentaires

35. Dans la plupart des pays, le PAM travaille en étroite collaboration avec ses partenaires coopérants, qui l'aident à identifier les bénéficiaires et leur distribuent les produits alimentaires, ainsi que les bons et transferts monétaires. Pour rendre compte au PAM des quantités d'aide alimentaire effectivement distribuées, les partenaires coopérants établissent un rapport mensuel sur les distributions.
36. En application des principes comptables en vigueur au PAM, les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM, ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants chargés de les distribuer. Dans notre rapport sur les états financiers de 2010, nous avons recommandé, et le PAM avait accepté cette recommandation, de faire apparaître dans les Notes afférentes aux états financiers la valeur et le volume des stocks de produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants et non distribués. Nous préconisons également que le PAM donne au lecteur des états financiers une image précise des produits alimentaires effectivement distribués aux bénéficiaires.
37. Dans la note 4 relative à l'état I, le PAM a fait état de stocks de produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants et pas encore distribués aux bénéficiaires pour un montant de 92,8 millions de dollars (150 471 tonnes). Nous avons sélectionné un échantillon de 68 partenaires coopérants et avons constaté qu'à la date de la vérification, 27 d'entre eux n'avaient pas transmis leur rapport mensuel sur les distributions, et que le PAM avait dans ce cas procédé à une estimation du volume et de la valeur des produits non distribués. En fait, le PAM a toujours eu des difficultés à obtenir de ses partenaires coopérants qu'ils lui transmettent les rapports sur les distributions dans les délais impartis. Dans le cas de six partenaires coopérants, nous avons également constaté des différences entre les chiffres ayant servi à calculer le total qui figure dans les Notes afférentes aux états financiers et ceux mentionnés dans les rapports mensuels sur les distributions. Nous en avons conclu qu'il était nécessaire d'améliorer les contrôles visant à assurer l'exactitude des informations transmises en ce qui concerne la distribution de produits alimentaires.

Recommandation 3: Le PAM doit rationaliser la procédure de communication dans les délais impartis des rapports sur les distributions par les partenaires coopérants et améliorer la qualité du rapprochement des données concernant les produits alimentaires non distribués que détiennent les partenaires.

38. Alors que les produits alimentaires sont comptabilisés en charges (et décomptés des stocks) à la date à laquelle ils sont transmis aux partenaires coopérants, le traitement comptable des produits alimentaires non distribués diffère; en effet:
- les produits alimentaires non distribués détenus par les partenaires coopérants apparaissent dans les Notes afférentes aux états financiers;
 - les produits alimentaires non distribués que détiennent des pays hôtes sont réintégrés aux stocks; et
 - le montant des transferts monétaires et des bons non distribués que détiennent des partenaires coopérants est également comptabilisé à titre de créance.
39. Les comptes ne font pas état de l'application du principe de traitement comptable différent exposé ci-dessus. Cet usage induit une certaine confusion en ce qui concerne le traitement des produits non distribués entreposés par des organismes publics de pays hôtes qui distribuent également des aliments, et qui peuvent de ce fait être assimilés à des partenaires coopérants. Le PAM n'a pas adopté de principes clairs établissant les principaux paramètres qui permettent d'identifier un gouvernement hôte comme étant un partenaire coopérant, ce qui l'a conduit à appliquer des méthodes contradictoires. En Éthiopie, 45 028 tonnes (23 millions de dollars) de produits alimentaires entreposés au 31 décembre 2011 par un organisme public (le Service de la gestion des risques de catastrophe et de la sécurité alimentaire), initialement comptabilisés à titre de stocks du gouvernement, ont ensuite fait l'objet d'un ajustement consistant à les déduire lors de l'inventaire et à les comptabiliser à titre de stocks de produits alimentaires détenus par un partenaire coopérant. En revanche, des produits alimentaires non distribués (31 206 tonnes, d'une valeur de 21 millions de dollars) confiés au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, qui distribue également des aliments, ont été traités à titre de stocks du gouvernement et réintégrés lors de l'inventaire des stocks.
40. Le PAM a expliqué qu'en ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, les produits alimentaires ont été réintégrés aux stocks parce que le PAM avait conservé un contrôle sur ces produits. En effet, aux termes de clauses figurant dans les accords conclus avec ces gouvernements, le PAM est autorisé à prélever des produits alimentaires, à accéder aux entrepôts afin d'y mener des vérifications, etc. Toutefois, le PAM est également en mesure d'exercer ce type de contrôle sur les stocks détenus par les partenaires coopérants. Rien n'interdit aux bureaux de pays de contrôler matériellement les stocks détenus dans les entrepôts des partenaires coopérants; et effectivement, les bureaux du PAM effectuent bien ce type de contrôles. Les partenaires coopérants distribuent les produits alimentaires selon un plan des distributions établi par le PAM. Nous avons conclu que, sur le fond, les différences de traitement comptable des stocks non distribués ne sont pas suffisamment étayées.

Recommandation 4: Le PAM devrait arrêter des principes clairement formulés pour la comptabilisation des produits alimentaires non distribués que détiennent des gouvernements partenaires qui distribuent également des produits alimentaires. Ces principes devraient concorder avec les règles appliquées pour inscrire en charges les dépenses au titre de l'aide (produits alimentaires, transferts monétaires et bons).

B Autres questions présentant un risque faible

- Il existe au PAM un compte spécial créé en décembre 2010 pour le module de la sécurité alimentaire. Le PAM, qui codirige ce module aux côtés de la FAO, est chargé de son financement et de sa gestion au niveau global. Ce module a pour objet d'améliorer la capacité de déploiement rapide, la prévisibilité, la rapidité, l'efficacité et la pertinence des interventions internationales d'action humanitaire. D'après la circulaire pertinente, une directive conjointe devait être publiée pour donner des instructions et des consignes détaillées au sujet de l'administration de ce compte spécial ainsi que de la comptabilité et de l'information financière le concernant. Au cours de l'exercice 2011, les dépenses financées au moyen de ce compte ont atteint 1,02 million de dollars. Mais la directive n'a pas encore été publiée. Dans l'intervalle, les opérations de ce module sont actuellement régies par les procédures comptables ordinaires du PAM.
- Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels de conception interne, les logiciels commerciaux, les licences et droits et les actifs incorporels en cours de mise au point. Selon les états financiers relatifs à l'exercice 2011, leur valeur s'est accrue de 2,3 millions de dollars. Nous avons constaté que l'estimation de la durée de vie économique des différentes catégories d'immobilisations incorporelles n'était pas étayée par une analyse de chaque catégorie d'actifs au regard des paramètres qui doivent être appliqués pour procéder à une telle estimation. Qui plus est, aucun document n'indique quand cette estimation a été révisée pour la dernière fois.
- Dans quelques cas, des éléments du stock d'articles consommables (d'une valeur certes peu élevée) ont été classés à tort dans la rubrique des immobilisations incorporelles. Le PAM est doté de deux systèmes permettant d'enregistrer les immobilisations – WINGS II et la base de données sur la gestion des actifs (AMD). L'erreur s'est produite parce que la base de données AMD ne comporte pas de champ dédié à l'enregistrement des immobilisations incorporelles. Le PAM nous a assuré que les contrôles seraient renforcés afin de détecter ce type d'erreur.
- Aux termes de la norme IPSAS 17, les états financiers doivent indiquer: a) l'existence et les montants des restrictions sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes; et b) le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Nous avons été informé qu'aucun des actifs figurant dans les états financiers ne font l'objet d'une telle restriction. Nous avons constaté qu'il n'existait aucune procédure établie pour enregistrer ces restrictions. Le PAM nous a assuré que le module de gestion des équipements de WINGS II remplacerait la base de données AMD. Il nous a également été indiqué qu'il serait demandé aux bureaux de pays de donner des assurances à cet égard.

VI APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

41. En application des bonnes pratiques de vérification, nous avons examiné l'ensemble des mesures prises par le Secrétariat pour donner effet aux recommandations présentées au Conseil d'administration dans notre rapport sur les états financiers de l'exercice 2010 et dans le rapport établi par notre prédécesseur pour l'exercice 2009. C'est avec satisfaction que nous confirmons que les mesures prises par le Secrétariat vont dans le bon sens, en particulier en ce qui concerne les domaines suivants:

- la préparation de la Déclaration sur le contrôle interne en 2011 est une réalisation importante, pour laquelle le Secrétariat a collaboré avec les unités de terrain pour assurer la formation et en faire bien comprendre l'importance;
- le mandat du Comité d'audit a été révisé afin de préciser ses responsabilités et ses pouvoirs;
- le PAM a communiqué le volume, en tonnes, et la valeur, en dollars, des produits alimentaires remis aux partenaires coopérants mais non encore distribués. Dans le présent rapport, nous recommandons des mesures de nature à assurer l'exactitude et l'homogénéité des chiffres présentés dans les Notes afférentes aux états financiers;
- des procédures de vérification plus détaillées ont été mises en place en ce qui concerne le calcul du coût de remplacement courant des stocks;
- le Secrétariat a renforcé le processus de rapprochement des chiffres de contrôle relatifs aux stocks de produits alimentaires des deux systèmes informatiques – COMPAS et WINGS II⁴; l'écart a été ramené de 12 047 tonnes en 2010 à 4 898 tonnes en 2011. La mise en place du Système de gestion logistique (LES) devrait permettre de résoudre définitivement ce problème. Nous avons appris que l'expérimentation de ce logiciel dans deux bureaux de pays et son évaluation étaient en cours;
- en novembre 2011, une solution technique a permis d'harmoniser le processus de rapprochement des prêts et des emprunts internes de produits alimentaires entre projets.

42. La Déclaration de contrôle interne, tout en donnant une assurance sur la qualité des contrôles internes, indique également un certain nombre de domaines dans lesquels ceux-ci doivent être renforcés. Les recommandations formulées dans les rapports du Commissaire aux comptes, ainsi que des services d'audit interne et de l'évaluation, constituent un tout qui permettra de cerner les lacunes de ces contrôles et de valider les déclarations contenues dans les lettres de déclaration adressées par les unités de terrain.

Recommandation 5: Nous recommandons de centraliser et de répertorier sur une plateforme unique toutes les recommandations émanant de différentes sources – rapports d'audit interne, rapports du Commissaire aux comptes et rapports d'évaluation.

⁴ Sous WINGS II, les opérations sont enregistrées jusqu'au moment où les stocks sont comptabilisés en charges. Les données sont ensuite enregistrées dans COMPAS, le système de traitement groupé. Le transfert des données d'un système à l'autre passe par une interface SAP-COMPAS; les erreurs de transfert se traduisent par une différence dans les chiffres des deux systèmes informatiques.

43. Au cours de nos prochaines vérifications, nous analyserons les suites données à d'autres rapports antérieurs, y compris celui établi par notre prédécesseur. Les rapports récents pour lesquels la vérification des mesures prises par le Secrétariat est en attente sont les suivants:

- Rapport sur les opérations du PAM en Somalie
- Rapport sur la passation des marchés de services de transport terrestre, d'entreposage et de manutention
- Rapport sur la gestion des projets

44. Un examen semestriel des mesures prises pour appliquer les recommandations, et des consultations avec le Commissaire aux comptes pourraient aider le Secrétariat à intervenir rapidement afin de s'assurer que ces mesures correspondent à l'esprit des recommandations. Un tel examen aiderait également les services d'audit interne et le Commissaire aux comptes à organiser leurs activités de manière à valider les recommandations une fois qu'elles ont été appliquées.

Recommandation 6: Il pourrait être envisagé d'instaurer un examen semestriel des mesures prises pour appliquer les recommandations et des consultations avec le Commissaire aux comptes.

Remerciements

Nous tenons à faire état de l'esprit de coopération dont la direction et les fonctionnaires du PAM ont fait preuve au cours de nos vérifications.



Vinod Rai
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes
Le 17 avril 2012

Annexe**Modifications significatives apportées par le PAM aux états financiers à la demande du Commissaire aux comptes**

1. Immobilisations corporelles – paragraphe 20**Version initiale**

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à amortissement. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Version modifiée

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. *Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations et produits.* Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à amortissement. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

2. Immobilisations incorporelles – paragraphe 23**Version initiale**

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Version modifiée

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. *Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits.*

3. Produits – Note 3.5, paragraphe 158

Version initiale

3.5 Autres produits	112,6	106,5
---------------------	-------	-------

Version modifiée

Produits des activités relevant des comptes spéciaux	89,3	84,2
Produits accessoires	23,3	22,3
Total des autres produits	112,6	106,5

4. Paragraphe 158 (nouveau)

Version initiale

Les autres produits ont trait principalement aux activités réalisées dans le cadre de comptes spéciaux comme les opérations de transport aérien, la fourniture de biens et de services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, le Bureau d'appui du PAM sur le terrain et en situation d'urgence, les commissions afférentes à des accords avec des tierces parties ainsi que le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

Version modifiée

Au cours de l'exercice 2011, le produit des activités relevant des comptes spéciaux a représenté un total de 89,3 millions de dollars (84,2 millions de dollars au 31 décembre 2010); il s'agit principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et le Bureau d'appui en situation d'urgence sur le terrain. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant de 23,3 millions de dollars (22,3 millions de dollars au 31 décembre 2010) comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

5. Accords avec des tierces parties – Note 11

Version initiale

Rapprochement des accords avec des tierces parties	2011			2010	
	En millions de dollars				
Solde d'ouverture au 1er janvier		10,4			9,9
Nouveaux accords conclus avec des tierces parties en cours d'exercice	62,4			56,9	
Moins: montants reçus/apports pendant l'exercice	(45,8)	(16,6)		(83,3)	(26,4)
Charges à payer au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice	(86,8)			(71,3)	
Moins: décaissements/déductions effectués pendant l'exercice	76,4	(10,4)		98,2	26,9
Total des montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 2,5)		16,6			10,4
Provisions pour créances douteuses		(10,3)			-
Solde de clôture au 31 décembre		16,3			10,4

Version modifiée

Rapprochement des accords avec des tierces parties	2011			2010	
	En millions de dollars				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier		10,4			9,9
Nouveaux accords conclus avec des tierces parties en cours d'exercice	62,4			56,9	
Moins: montants reçus/apports pendant l'exercice	(45,8)	16,6		(83,3)	(26,4)
Charges à payer au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice	(86,8)			(71,3)	
Moins: décaissements/déductions effectués pendant l'exercice	76,4	(10,4)		98,2	26,9
Total des montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 2.5)		16,6			10,4
Provisions pour créances douteuses		(0,3)			-
Solde de clôture au 31 décembre		16,3			10,4

6. Contributions à recevoir – Note 2.3, paragraphe 54

Version initiale

Le montant de la provision pour créances douteuses est estimé en appliquant aux contributions à recevoir non versées les pourcentages indiqués ci-dessous:

Contributions à recevoir:	%
Retard supérieur à 4 ans	75
Retard de 3 à 4 ans	25
Retard de 2 à 3 ans	5
Retard de 0 à 1 an	0

Version modifiée

Le montant de la provision pour créances douteuses est estimé en appliquant aux contributions à recevoir non versées les pourcentages indiqués ci-dessous, *lesquels ont été modifiés à compter de 2010 afin de tenir compte en 2011 de la proportion d'annulations effectives enregistrée les années précédentes.*

Contributions à recevoir:	%
Retard supérieur à 4 ans	75
Retard de 3 à 4 ans	25
Retard de 2 à 3 ans	5
<i>Retard de 0 à 2 ans</i>	0

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
Autres COD	autres coûts opérationnels directs
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CII	Compte d'intervention immédiate
COMPAS	Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits
COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSAS	Normes comptes internationales du secteur public
LES	Système de gestion logistique
MSCI	Morgan Stanley Capital International
PACE	programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
TTEM	transport terrestre, entreposage et manutention
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
WINGS II	Système mondial et réseau d'information du PAM